



# LE COUP D'OEIL DE L'A.M.R.I.

LA REVUE DE L'ASSOCIATION DU MASTER RELATIONS INTERNATIONALES  
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE



PROJET DE LOI  
**TUNISIE**

PAGE 3

CONFLIT  
**ISRAËL - PALESTINE**

PAGE 10

LA DIPLOMATIE DU  
**VATICAN**

PAGE 33

# L'Édito



## LE COUP D'ŒIL DE L'AMRI 2023-2024

Fondée à la rentrée 2020, l'Association du Master Relations Internationales (AMRI) est née sous l'impulsion des étudiants du master Histoire - Relations internationales de l'Université Catholique de Lille. Nous sommes donc honorés de vous présenter notre revue : Le coup d'œil de l'AMRI. Notre équipe, composée des étudiants du Master, souhaite vous partager son intérêt pour les grandes questions internationales. Cette revue se veut accessible à tous : aux étudiants comme aux amateurs.

Retrouvez-nous pour une mise en relief de l'actualité internationale, à travers plusieurs articles thématiques, pour ne rien rater des grands événements. Chaque revue portera sur de multiples sujets : enjeux sécuritaires, rivalités d'influence entre les grandes puissances, ainsi que géopolitique environnementale, culturelle ou économique. Nous vous proposons donc un tour d'horizon mondial allant de l'Asie aux Amériques, en passant par l'Europe, l'Afrique et les pôles.

Le dossier principal de cette revue examine le conflit opposant la Palestine à Israël, rendant compte des origines de ce dernier, de la complexité du devoir de mémoire des deux acteurs et des répercussions géopolitiques à plusieurs échelles.

Cette édition est l'occasion de vous faire découvrir une partie des travaux de recherche de certains étudiants du Master aux thématiques très variées.

Nous souhaitons rappeler que les opinions émises dans ces articles n'engagent en rien la responsabilité de l'Université Catholique de Lille (UCL) et de l'AMRI. Nous prenons le parti de laisser nos rédacteurs s'exprimer, tant que leurs propos sont justifiés par des sources scientifiques et des exemples concrets.

Au nom de l'ensemble de l'équipe de la revue, nous vous souhaitons une excellente lecture.

Rédactrices en chef

JULIETTE GRIBOVALLE ET LILIE LENOIR

# S O M M A I R E

---

- 3 LE NOUVEAU PROJET DE LOI TUNISIEN VISANT LES LIBERTÉS D'ASSOCIATION : UN ÉNIÈME COUP DE MASSUE POUR UNE SOCIÉTÉ POST PRINTEMPS ARABE ?**

*Sarah Kouarta*

- 6 LA THÉORIE DE LA GUERRE JUSTE SOUS LE PRISME DE LA GUERRE ISRAËL-HAMAS**

*Pablo Cholet*

- 10 DOSSIER : L'INFLUENCE DES RÉCITS SUR LA CRÉATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL ET SES CONSÉQUENCES SUR LE CONFLIT ISRAÉLO PALESTINIEN ACTUEL**

*Lilie Lenoir, Juliette Gribouvalle, Nicolas Poussin, Julian Trafial*

- 27 LA CRISE DES RÉFUGIÉS PALESTINIENS AU LIBAN**

*Emma Barthe*

- 30 UN BILAN DU CONFLIT ARMÉNIE AZERBAÏDJAN**

*Robin Yahi*

- 33 LA DIPLOMATIE PONTIFICALE : UNE VOIX DANS LE DÉSERT ?**

*Jérôme Raymond*

- 36 CHUTE DU RÉGIME BONGO AU GABON : UN COUP D'ÉTAT SALVATEUR ?**

*Willy Schereid Souo*

- 40 BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER**

- 45 REMERCIEMENTS**

# LE NOUVEAU PROJET DE LOI TUNISIEN VISANT LES LIBERTÉS D'ASSOCIATIONS : UN ÉNIÈME COUP DE MASSUE POUR UNE SOCIÉTÉ POST-PRINTEMPS ARABE ?



RÉDIGÉ PAR SARAH KOUARTA



Image n°1: Assemblée des Représentants du Peuple. © Mahjoub Yassine/Sipa USA/SIPA

Comment bien représenter un peuple ? Surtout, comment bien s'aligner sur ses attentes et aspirations démocratiques après une période révolutionnaire à l'image des printemps arabes ?

Pour cela, il faut revenir au concept de « société civile », qui fut longtemps synonyme de société libérée et de bonne gouvernance démocratique, à l'image de l'accroissement des pluralités constitutives de la société tunisienne des années 1980. En d'autres termes, elle définit l'ensemble des activités associatives permettant à une société de jouir de ses capacités d'actions dans le domaine civil. Bien que cette inflation associative nécessite une remise<sup>2</sup> question, en raison des distinctions entre entités dépendantes ou non de l'État, il n'en demeure pas moins, qu'en société autocratique, l'appareil judiciaire et normatif relèvent d'une arme pouvant modifier l'échelonnement des libertés publiques attribuées.

Le fossé entre l'appareil étatique et la société civile semble se reformer dans une société tunisienne post-révolutionnaire.

Et ici, c'est un projet de loi qui est à la source des inquiétudes, comme ce fut le cas durant l'ère Ben Ali, où le pouvoir en place s'est appuyé sur un système administratif et normatif contraignant la constitution et la pérennité des associations. Concrètement, ce projet de loi proposé par des députés issus de l'Assemblée des Représentants du Peuple, viserait à mettre en danger un acquis de la Révolution résidant dans le décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, disposant dans son chapitre II les principes suivant :

*“Art. 8 - Premièrement : Toute personne physique, tunisienne ou étrangère résidente en Tunisie, a le droit de constituer une association ou d'y adhérer ou de s'en retirer conformément aux dispositions du présent décret-loi”.*<sup>3</sup>

Bien que ce projet de loi ait fuité, et qu'il ne fut pas encore confirmé par les autorités tunisiennes, celui-ci nourrit les inquiétudes des défenseurs des droits de l'Homme qui accusent un amalgame certain entre des associations protectrices de valeurs démocratiques, et celles nourrissant les intérêts conservateurs voire terroristes.

1 Ben Achour, S. (2011). Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté. Dans : Anna Bozzo éd., Les sociétés civiles dans le monde musulman (pp. 293-312). Paris: La Découverte. <https://doi.org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/dec.bozzo.2011.01.0293>

2 Société civile. (2023, avril). [Terme]. Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/societe-civile-1>

3 Journal officiel de la République Tunisienne.

De plus, bien que le décret-loi n°88 soit vu comme une avancée majeure et un bienfait considérable résultant des printemps arabes, celui-ci a été soumis à des propositions d'amendements de la part du gouvernement, justifiant des lenteurs bureaucratiques et un manque de contrôle du financement des associations. Toutefois, ces deux justifications nécessitent-elles pour autant une remise en question si profonde des bases posées du décret-loi n°88 ?

## UNE FUTURE RESTRICTION PARMI TANT D'AUTRES ?

Concrètement, ce nouveau projet de loi s'ajoute à d'autres projets qui, eux, ont imposé une véritable barrière à l'entrée non négligeable pour ceux souhaitant créer et faire vivre une nouvelle association. Dans la mesure où, dans le décret-loi n°88, il suffit seulement d'une inscription simple de l'association dans le journal officiel pour justifier une autorisation d'exercice. Dorénavant, et cela depuis 2018, les associations doivent en plus, s'enregistrer auprès de deux organismes : la DGA (Direction Générale des Associations) et le Registre national des entreprises. Ces deux entités, créées en 2012 et dépendantes de l'appareil de l'exécutif, sont en mesure de refuser les candidatures. Informellement pour le premier, via un récépissé motivant le refus ou l'acceptation, pour l'autre, une double barrière semble s'ériger pour la société civile.

De surcroît, il a été cité ci-dessus que le financement constituait une crainte venant de la présidence. Sur ce point, il est nécessaire d'évoquer une autre loi datant de 2013 qui restreint considérablement l'accès aux financements publics pour les associations. Ces dernières doivent notamment répondre à des exigences de contrôle, et d'autres complexités procédurales qui ne sont pas à la portée de tous les organismes. Ce nouveau projet de loi qui semble animer les députés en cet automne 2023, se greffe alors à cette présence normative déjà contraignante. Toujours concernant la question des financements, un autre risque inquiète les dirigeants et députés tunisiens, celui du financement étranger pouvant nourrir les forces d'oppositions via les associations. Ce qui inquiète le sort des Organisations Non Gouvernementales (ONG), qui en plus, sont sous l'influence<sup>5</sup> du ministère des Affaires étrangères tunisien qui peut suspendre leurs activités via un simple décret administratif.

## UNE TUNISIE QUI DURCIT ET MENACE LES ACQUIS DE LA RÉVOLUTION DE MANIÈRE PLUS GLOBALE

Cette menace n'est pas surprenante eu égard de l'environnement auquel baigne la société civile. En effet, la Tunisie ayant adopté une nouvelle constitution en Juin 2022, celle-ci demeure ultra présidentielle. Comme nous l'avons vu, cet octroi abusif, accordant une mainmise sur cette société civile, est justifié par le président du fait d'un service accru aux « intérêts étrangers » et à l'« opposition ». Par ailleurs, en opérant à un état des avancées démocratiques en Tunisie, c'est tout ce qui figure comme appareil indépendant de l'Etat qui est attaqué par Kaïs Saïed. L'occasion ici de faire une référence à la suppression du Conseil supérieur de la magistrature en février 2022. Un Conseil indépendant qui se chargeait de nommer les juges, mais qui surtout, s'est permis de pointer les problèmes liés à la corruption dans le pays. Finalement, c'est tout ce qui est susceptible de produire une critique à l'encontre du pouvoir qui est vivement attaqué. C'est le cas avec l'arrestation de Noureddine Boutar, directeur de l'une des stations radios les plus écoutées de Tunisie : Mosaique FM. Cette radio est reconnue comme étant critique à l'égard du gouvernement actuel, justifiant que l'actuel président se soit plaint de la ligne éditorialiste de la radio.



Image n°2 : Manifestation de journalistes tunisiens le 16 février 2023 quelques jours après l'arrestation de Noureddine Boutar.

© Fethi Belaid / AFP

Ainsi, la prise d'un virage dangereux et autoritaire de la Tunisie actuelle, permet une préoccupation et une veille sur l'actualité, d'autant plus que l'année 2024 verra le déroulement d'une nouvelle élection présidentielle. Les tunisiens pourront-ils se débarrasser des vieux démons endémiques d'une société en demande d'espaces de libertés et de démocratie ?

<sup>4</sup> Attaques contre l'espace civique: Le projet de révision du décret 88 sur les associations. (2022). [Questions Réponses]. Commission Internationale des Juristes

<sup>5</sup> En Tunisie, un projet de loi sur les associations pour réduire encore un peu plus la liberté d'expression. (2023, octobre 17). Le Monde.fr.

## BIBLIOGRAPHIE

### Article :

Ben Achour, S. (2011). Société civile en Tunisie : Les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté. In *Les sociétés civiles dans le monde musulman* (p. 293-312). La Découverte.

<https://doi.org/10.3917/dec.bozzo.2011.01.0293>

### Rapports :

*En Tunisie, l'inquiétante dérive autoritaire de Kais Saïed—Amnesty International France.* (s. d.). Consulté 11 novembre 2023, à l'adresse <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/tunisie-inquietante-derive-autoritaire-kais-saied>

*Attaques contre l'espace civique : Le projet de révision du décret 88 sur les associations.* (2022). [Questions Réponses]. Commission Internationale des Juristes . <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2022/06/icj-qa-tunis-2-FR-WEB.pdf>

*Tunisie : Il faut rejeter le projet de loi visant à démanteler la société civile | Human Rights Watch.* (2023, novembre 7). <https://www.hrw.org/fr/news/2023/11/07/tunisie-il-faut-rejeter-le-projet-de-loi-visant-demanteler-la-societe-civile>

### Articles de presses :

En Tunisie, un projet de loi sur les associations pour réduire encore un peu plus la liberté d'expression. (2023, octobre 17). *Le Monde.fr.* [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/10/17/en-tunisie-un-projet-de-loi-sur-les-associations-pour-reduire-encore-un-peu-plus-la-liberte-d-expression\\_6195061\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/10/17/en-tunisie-un-projet-de-loi-sur-les-associations-pour-reduire-encore-un-peu-plus-la-liberte-d-expression_6195061_3212.html)

*Tunisie : Le virage autoritaire de Kaïs Saïed, en sept étapes.* (2022, juillet 25). *Les Echos.*

<https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/tunisie-le-virage-autoritaire-de-kais-saied-en-sept-etapes-1778574>

### Document officiel :

Journal Officiel de la République Tunisienne — 30 septembre 2011.

# LA THÉORIE DE LA GUERRE JUSTE SOUS LE PRISME DE LA GUERRE ISRAËL-HAMAS

COMMENT L'AFFAIBLISSEMENT DE L'ORDRE INTERNATIONAL SE PAIE EN UNE HAUSSE DU NOMBRE DE VICTIMES NON-COMBATTANTES?

RÉDIGÉ PAR PABLO CHOLET



Image n°3: Gustave Doré, *Dante et Virgile dans le neuvième cercle de l'Enfer*, 1861, huile sur toile, monastère royal de Brou, Bourg-en-Bresse.

L'offensive du Hamas du 7 et le 8 octobre 2023 s'inscrit dans la continuité de la violence armée entre Israël et Palestine. En réaction, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres a condamné les attaques du Hamas dans le Sud d'Israël, demandé la libération des otages et un cessez-le-feu immédiat. Peu après, le haut commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH), Volker Türk a annoncé que « l'imposition de sièges qui mettent en danger la vie des civils en les privant de biens essentiels à leur survie est interdite par le droit international humanitaire » en référence au siège de Gaza par Tsahal (l'armée israélienne). Ce décalage entre les injonctions légalistes au respect du droit de la guerre et les faits que l'on observe est l'occasion de s'attarder sur cette notion que représente la guerre juste.

Les guerres jalonnent l'histoire de l'humanité et il n'est pas question ici de discuter leur changement de nature mais l'effondrement du cadre éthique et légal dans lequel elles sont censées s'inscrire. Quel est l'avenir du droit international de la guerre dans un cadre de remise en cause de la puissance hégémonique mondiale ?

La question de la guerre juste a été un sujet abondamment traité par les auteurs chrétiens en Europe et ensuite par Michael Walzer. On attribue la paternité du concept de guerre juste à Saint Thomas d'Aquin (1225-1274). De son travail commenté par Walzer (*Just and Unjust Wars*, 1977), on peut en retenir deux catégories de critères à respecter pour mener une guerre juste. Les critères *jus ad bellum*, soit les raisons qui permettent de justifier une guerre, et les conditions de *jus in bello*, soit les conditions pour que la guerre soit menée de manière juste. Saint Thomas d'Aquin en détaille les tenants et aboutissants :

Les principes de *jus ad bellum* sont :

1. Le dernier recours : toutes les options non-violentes doivent avoir été essayées avant que l'usage de la force ne soit justifié.
2. La cause juste : la guerre doit être une manière de corriger un tort qui a été fait. C'est une des notions les plus sujettes à interprétation. Cette notion implique que l'on se défende, cependant, Michael Walzer ajoutera que l'attaque préventive est légitime.
3. L'autorité légitime : seule l'autorité légitime d'un gouvernement est en droit de déclarer la guerre et pas un individu ou organisation privée.

4.La victoire comme issue possible : une guerre doit être menée alors que la victoire est possible et non pas dans une cause sans espoir qui entraîne alors une perte de vie humaine sans raison.

5.Proportionnalité : l'usage de la force doit être proportionnel de manière à ce qu'un incident frontalier ne se transforme pas en une guerre de conquête.

Les conditions de *jus in bello* sont :

1.Discrimination entre civils et militaires : la force doit être dirigée exclusivement sur des cibles militaires. Les non-combattants et les civils sont considérés comme des innocents. La mort, le fait de blesser des innocents n'est acceptable que lorsqu'ils sont les victimes accidentelles ou non-voulues d'une attaque sur un objectif à valeur militaire légitime.

2.Proportionnalité : cette notion recoupe la proportionnalité en *jus ad bellum*. Tout usage de la force doit être proportionnel aux besoins afin de remplir les objectifs militaires.

3.Humanité : la force ne doit pas être dirigée vers des prisonniers ou des blessés. On retrouve cette notion codifiée par la convention de Genève.

Ces notions donnent un cadre clair pour mener une guerre juste. Cependant, respecter les conditions de *jus ad bellum* n'impliquent pas le respect du *jus in bello* : un État combattant pour une cause juste peut employer des méthodes injustes. Si toutes les conditions de *jus ad bellum* et de *jus in bello* sont respectées alors la guerre peut être considérée comme juste. On constate que si les deux belligérants cherchent à se justifier en argumentant sur le respect des conditions de *jus ad bellum*, le *jus in bello* est totalement écarté et ne fait absolument plus partie des considérations de chacun.

## LE DÉBAT SUR LA CARACTÉRISATION DES EXACTIONS DU HAMAS: ACTES TERRORISTES OU CRIMES DE GUERRE.

Lors de l'offensive du Hamas dans le Sud d'Israël, les groupes d'infiltration palestiniens ont attaqué les civils en priorité et non les militaires. Cela résulte en une inversion terroriste des cibles et donc une violation directe des fondamentaux de la *jus in bello*. Par ailleurs, c'est aussi ce qui cause cette étrange dispute byzantine sur la caractérisation de ces actes entre terrorisme et crimes de guerre.

Cette querelle sémantique mérite un commentaire. Bien que le terme de terrorisme ait grandement évolué dans le temps, c'est aujourd'hui une méthode qui consiste à s'attaquer aux civils pour installer un climat de peur constante dans un groupe social cible. Le terrorisme est aussi marqué par un mépris de la vie humaine car il s'attaque à des gens refusant d'utiliser eux-mêmes la force comme le font les militaires. On brise alors une sorte de contrat guerrier implicite. De manière plus concrète, le terrorisme offre l'avantage de renverser un rapport de force militaire défavorable, soit de s'attaquer du fort au faible. En général, le terrorisme est utilisé alors que les objectifs politiques recherchés ne sont pas atteignables par une action violente qui se limite au champ de bataille. Le terrorisme est un mode d'action privilégié par des groupes armés dont les moyens financiers, humains et technologiques sont limités car il permet d'ignorer l'avantage militaire des forces armées ennemis.

Les crimes de guerre se distinguent du terrorisme, ce n'est pas une organisation privée qui mène cette violence, mais une armée émanant d'un État soit une autorité légitime. Dénoncer un crime de guerre perpétré par le Hamas, c'est donc reconnaître la légitimité de ce dernier comme interlocuteur. C'est ce qui est actuellement contesté par ceux qui voient dans le Hamas une organisation plus qu'une autorité légitime représentant le peuple palestinien. Ce à quoi il est possible d'opposer que le processus de paix avec deux États était le programme politique du Fatah, mais que ce dernier a été évincé dans les urnes (2006) et ensuite par les armes (2007) dans la bande de Gaza. A-t-on seulement considéré que les Palestiniens approuvent le projet du Hamas et donc cautionnent l'offensive al-Aqsa ? Certes, l'information dans Gaza est très contrôlée. C'est d'ailleurs une différence frappante avec le traitement de la vie politique israélienne, qui est souvent critiquée et suscite l'indignation. Cette différence de traitement est le fait de la nature autoritaire voire totalitaire du Hamas. En effet, ce parti politique dispose de sa propre organisation armée. De plus, le Hamas contrôle des pans de l'économie dans la bande de Gaza tandis qu'Israël reste une démocratie, bien qu'imparfaite.

Enfin, le projet du Hamas est clairement annoncé dans sa charte de 1988. Elle contient notamment un premier passage annonçant une fin d'Israël provoquée par l'Islam :

« Israël existe et continuera d'exister jusqu'à ce que l'islam l'abroge, comme il a abrogé ce qui l'a précédé » Imam Hasan al-Banna.

De plus, elle cite un hadîth modifié mais résolument antisémite où les arbres et les pierres appellent au meurtre des Juifs qui se cachent derrière :

#### Article septième

« *L'Heure ne viendra pas avant que les musulmans n'aient combattu les Juifs, avant que les Juifs ne se fussent cachés derrière les pierres et les arbres et que les pierres et les arbres eussent dit : 'Musulman, serviteur de Dieu ! Un Juif se cache derrière moi, viens et tue-le. Un seul arbre aura fait exception, le gharqad [Sorte d'épineux] qui est un arbre des Juifs* » Hadîth rapporté par al-Bukhârî et par Muslim.

De ces trois passages tirés de la traduction réalisée par le CNRS en 1991 par Jean-François Legrain, il paraît clair que le Hamas n'a pas comme projet de trouver une solution de paix avec Israël et que les armes sont préférables à la compromission. On note par ailleurs que la lutte contre le nationalisme israélien, qui est une idéologie confondue avec le peuple Juif, est le trait d'une guerre identitaire. Par guerre identitaire on entend une quête de régénération culturelle, exprimée par la demande de reconnaissance publique et politique de l'identité collective d'un peuple (Heywood, 2014).

Si l'armée israélienne occupe effectivement une partie du territoire palestinien comme le souligne le rapport de la Cour Internationale de Justice en 2004, la guerre est en fait passé à autre stade que celui d'une résistance d'un peuple contre un colonisateur. La destruction totale du Hamas est maintenant un objectif de guerre annoncé par Israël. Sa réalisation passe par un assaut sanglant dans une zone urbaine<sup>1</sup> en ruine et densément peuplée. Par conséquent, cette attaque provoquera inéluctablement de nombreuses victimes collatérales.

Dans un ordre international sans puissance hégémonique capable d'appuyer ce droit par les armes ou au moins la diplomatie, le droit de la guerre perd graduellement toute pertinence. En outre, la puissance hégémonique contestée a tendance à se détacher des impératifs moraux et légaux, accusés de faire le jeu des puissances révisionnistes de l'ordre international. Le respect du droit international est perçu comme une limitation auto-imposée alors que les adversaires agissent hors du droit. La puissance hégémonique perd alors son statut de garante du droit international. C'est ce que l'on observe au travers de l'appui de la Maison Blanche donné à Israël. Il est donc un constat que le déploiement de la contestation de l'ordre international actuel se répercute indirectement sur les victimes qui ne sont plus protégées par quiconque.

Alors, s'il ne semble pas y avoir d'avenir pour la justice dans un monde multipolaire, il reste toujours la morale individuelle du militaire, ultime rempart contre les atrocités. Si jamais un militaire reçoit un ordre direct de fusiller un non-combattant dans un peloton d'exécution, trois postures sont possibles : tirer à côté lors de la salve ; obéir et ainsi être acteur du crime en question ; refuser de tirer et contester l'autorité par conscience morale, cette posture est néanmoins héroïque car elle suppose un risque sur celui qui n'obéit pas. Cette dernière alternative est l'unique réconfort que l'on puisse trouver dans un monde où l'instabilité se propage.

## **L'ÉROSION DU CADRE NORMATIF DES RELATIONS INTERNATIONALES AFFAIBLIT LES INSTANCES NORMATIVES DU DROIT DE LA GUERRE**

Pour en revenir au droit international représenté par la cour internationale de justice et l'ONU, il est flagrant de constater que la *jus ad bellum* fait couler plus d'encre que la *jus in bello* alors que cette dernière débouche de la manière la plus directe sur la mort d'innocents.

<sup>1</sup> Vidéo de l'assaut israélien sur la bande de Gaza. Consulté le 29/10/2023 à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=928Yuel0aE>

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages:

Heywood, A. (2014). Global politics (2nd edition). Palgrave Macmillan.

Holeindre, J.-V. (2017). La ruse et la force: Une autre histoire de la force. Perrin.

### Acte juridique:

Cour Internationale de Justice. (2004). Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé. <https://web.archive.org/web/20100706021237/http://www.icj-cij.org/docket/files/131/1671.pdf>

### Articles scientifiques:

Legrain, J.-F. (2014). La Charte du mouvement terroriste islamique Hamas. Centre d'Etudes et de documentation Economique, Juridique et Sociale. <https://www.senat.fr/rap/r08-630/r08-630-annexe2.pdf>

Quinet, J. (2019, February 3). Guerres justes et injustes—Michael Walzer—Fiche de lecture. Les Yeux du Monde. <https://les-yeux-du-monde.fr/ressources/prepa-concours/fiches-lecture/39182-guerres-justes-et-injustes-michael-walzer-fiche-de-lecture/>

The Covenant Of The Islamic Resistance Movement – Hamas. (2006). MEMRI. <https://www.memri.org/reports/covenant-islamic-resistance-movement-%E2%80%93-hamas>

### Articles de journal:

Imbert, L. (2022, October 30). Israël organise le siège de la bande de Gaza et masse ses troupes à la frontière. Le Monde. [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2022/10/30/gaza-du-nord-au-sud-une-traversee-entre-mer-et-mur\\_6147892\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2022/10/30/gaza-du-nord-au-sud-une-traversee-entre-mer-et-mur_6147892_4500055.html)

Vinogradoff, L. (2023, October 10). Du blocus au « siège complet » de la bande de Gaza par Israël, les craintes d'une catastrophe humanitaire. Le Monde. [https://www.lemonde.fr/international/article/2023/10/10/avant-l-offensive-terrestre-israel-organise-le-siege-de-la-bande-gaza\\_6193514\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2023/10/10/avant-l-offensive-terrestre-israel-organise-le-siege-de-la-bande-gaza_6193514_3210.html)

### Enregistrement vidéo:

Stormshot for PC (Director). (2023, October 29). Israel Starts Ground War In Gaza—What Happened So Far? <https://www.youtube.com/watch?v=928Yueld0aE>

# DOSSIER

## L'INFLUENCE DES RÉCITS SUR LA CRÉATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL ET SES CONSÉQUENCES SUR LE CONFLIT ISRAÉLO PALESTINIEN ACTUEL

### SOMMAIRE

**10** INTRODUCTION

*Lilie Lenoir*

**14** UNE HISTOIRE LONGUE ET COMPLEXE

*Juliette Gribovalle*

**18** UNE MÉMOIRE PALESTINIENNE ET DES RÉPERCUSSIONS DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL

*Nicolas Poussin*

**21** PERSPECTIVES ACTUELLES ET FUTURS POSSIBLES  
(PROSPECTIVES ET GUERRE DE 2023, TOURNANT GÉOPOLITIQUE QUI REFONDE LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT)

*Julian Trafal*

**25** CONCLUSION

*Lilie Lenoir*



# Introduction

RÉDIGÉE PAR LILIE LENOIR

Le 7 octobre 2023, l'opération nommée « Al-Aqsa » est lancée par le groupe terroriste du Hamas faisant prendre un nouvelle dimension au conflit israélo-palestinien qui s'étire depuis 75 ans. Dès la première journée de combat, il est estimé à près de 250 morts et 1000 blessés du côté israélien contre 200 du côté palestinien sous fond de riposte israélienne.

Symbolique d'une opération finement élaborée, le nom renvoie à la mosquée Al-Aqsa située à Jérusalem, où le gouvernement israélien est intervenu au cours du mois d'avril 2023 de manière musclée. Par conséquent, le groupe du Hamas invoque comme raison de cette opération, une volonté de contrer le contrôle exponentiel de ce lieu saint par l'armée israélienne. D'autres motivations furent convoquées par les dirigeants de cette organisation d'origine palestinienne fondée par le cheikh Ahmed Yassin, à l'instar de la question des prisonniers palestiniens à hauteur de 5 000 qui sont incarcérés dans les prisons israéliennes dans des conditions précaires. Le blocus imposé sur le territoire de la bande de Gaza a été de nouveau mis en relief. Cette attaque sous-entend la volonté d'instaurer un nouveau rapport de force entre Gaza et l'État Hébreu de ceux qui existaient auparavant. Cette opération porte un coup à la politique sécuritaire israélienne que les spécialistes n'hésitent pas à mettre en relief comme en témoigne le propos de Frédéric Encel : « le Hamas a voulu porter un coup très dur à l'Etat d'Israël qui, du coup, allait manifestement réagir de manière aussi forte, provoquant des pertes civiles à Gaza qui allaient susciter des images terribles empêchant l'Arabie Saoudite de reconnaître Israël. Il faut bien comprendre que pour le Hamas, si la gardienne des lieux saints de La Mecque et Médine reconnaît Israël, c'est inacceptable.»

Cet évènement récent tend donc à ouvrir une analyse sur la question israélo-palestinienne ainsi que ses acteurs à la fois centraux et périphériques en revenant sur les fondements de ce conflit tout en les lisant à l'aune de l'actualité internationale. D'un point de vue historique, l'Europe au cours du XIXème siècle se caractérise par une intensification de la violence visant majoritairement les populations juives. L'affaire Dreyfus en est un symbole, où ce capitaine se voit déporter à vie en Guyane et ôté de ses divers grades obtenus au cours de sa carrière militaire. Le blanchiment d'Alfred Dreyfus, à la lumière d'une contre-enquête prouvant la responsabilité du commandant Esterhazy démontrant la réalisation d'un faux bordereau d'envoi aux services allemands de notes relatives dont le sujet portait sur les activités militaires françaises. Cette affaire d'espionnage a un retentissement national soulignant dès lors des problématiques mêlant racisme et antisémitisme, à la lecture d'un nationalisme se fondant sur le rejet de l'étranger où il existe une crainte de perdre l'identité française. Dès lors, une intensification de l'immigration de la part des juifs est visible sur la Palestine qui comptait en 1880, 35 000 juifs sur un total d'environ 450 000 habitants.

Nonobstant, un changement de paradigme est observable autour de l'influence que prit les pensées du journaliste hongrois Théodore Herzl aspirant à la création d'un État juif abritant une nation de cette même confession. Cette volonté donne lieu à des rencontres de dirigeants européens mais également du sultan Abdülhamid II dont la sphère d'influence s'étendait sur l'Empire Ottoman.

Néanmoins, ces entrevues se sont avouées stériles et Theodor Herzl, subissant cet échec, a l'idée d'organiser un congrès international comptant alors sur le soutien d'une petite organisation nommée les Amants de Sion. Alors que Munich constituait la ville de prédilection, Bâle fut finalement retenu afin d'accueillir ce congrès sioniste en 1897. Deux décennies plus tard, la déclaration de Balfour rédigée en 1917 converge en ce sens : au travers d'une lettre adressée à Lord Rothschild, le ministre des Affaires étrangères témoigne de l'engagement du gouvernement britannique qui se veut favorable à la création d'un État juif en Palestine. La Société des Nations ratifie la charte le 24 juillet 1922 donnant le droit d'administrer la Palestine et permet de mettre en relief dès lors une imbrication d'acteurs tant régionaux qu'internationaux, qu'il conviendra de mettre en avant, tout le long de cette analyse.

Finalement, le plan de partage voté par l'Organisation des Nations Unies, en 1947 permettant de distinguer des territoires palestiniens et des territoires israéliens met le feu au poudre. Bien que la Grande Bretagne joue la carte de l'abstention en ne s'exprimant pas au travers d'un vote, la France quant à elle oscille dans sa posture passant d'une position en faveur du sionisme et crainte croissante de mettre en péril ses intérêts au Maghreb ainsi qu'au Moyen-Orient, puis finit par voter en faveur de ce dernier. De plus, la lecture de l'acte de fondation de l'État d'Israël, en mai 1948, par David Ben Gourion vient sceller le destin d'une nation israélienne où ce dernier occupe les fonctions de Premier ministre du pays.

Ce plan de partage très largement contesté par les populations palestiniennes et leurs porte-paroles ne fait qu'envenimer des tensions dès lors existantes entre deux peuples à l'origine ethnique différente et ne pratiquant pas la même religion. Par conséquent, le territoire devient une question centrale dans ces différends; alors qu'Israël tente de conserver et sécuriser ses emprises spatiales existantes, les populations palestiniennes réfutent ce partage, tentant ainsi d'inverser la balance. Le lendemain, la guerre civile éclate qui six mois plus tard est suivie de la première guerre israélo-arabe. La région voit l'exode d'Arabes palestiniens pendant cette guerre, l'arrivée en Israël de réfugiés juifs en provenance des pays arabes entre 1948 et 1952, puis un nouvel exode depuis la Cisjordanie vers la Jordanie, pendant la guerre des Six Jours ainsi que l'arrivée en Israël de près de 600 000 Juifs en provenance des pays arabes, chassés de chez eux, ouvrant le champ à la problématique de la gestion des populations réfugiées dans ces pays voisins. Dans une optique de sécurisation de ses territoires, le gouvernement israélien fait entrer en vigueur la construction d'une « clôture de sécurité » en pleine seconde intifada qui en d'autres termes se matérialise par le fait d'ériger un mur d'une longueur de 708 km protégeant ainsi les citoyens israéliens tout en marginalisant et enclavant le populations palestiniennes. Cette initiative met en relief une situation inégalitaire perçue par les populations palestiniennes ne disposant pas d'un accès pérenne à l'eau et à l'électricité ainsi qu'une mobilité réduite voire contrainte et questionne le rôle dans les acteurs gouvernementaux internationaux et non-gouvernementaux pour pallier le manque d'infrastructures veillant au bon approvisionnement en ressources.

Néanmoins, cette imperméabilité de la frontière entre la Bande de Gaza et Israël est clairement remise en cause par l'attaque menée par le Hamas évoquée précédemment au retentissement mondial. De plus, cette guerre laisse apparaître des acteurs de la région qui se distinguent à l'instar du Qatar qui s'érige en tant que médiateur autour de la question épingleuse de la libération des otages au sein des deux camps, au cours des quatre jours de trêves, annoncées ce jeudi 23 novembre qui furent pourtant repoussés au lendemain.

Ces évènements et ce conflit d'une manière générale questionnent donc le futur de l'État d'Israël et de la Palestine.

**Ainsi, dans quelle mesure les récits divergents sur l'identité et la création de l'État d'Israël ont-ils influencé le conflit israélo-palestinien à portée internationale ?**

Premièrement, il conviendra de revenir sur les fondements de la construction de l'État hébreu afin de mieux comprendre les dynamiques actuelles. Puis, il serait intéressant de mettre en relief l'existence d'une mémoire palestinienne ainsi que les répercussions sur cette dernière de la création de l'État d'Israël. Enfin, une importance sera accordée quant à la portée géopolitique à diverses échelles de ce conflit et les conséquences de ce dernier sur le plan régional et international.



# Une histoire longue et complexe

RÉDIGÉ PAR JULIETTE GRIBOVALLE



Image n°4 : Vote des Nations unies du plan de partage de la Palestine, le 29 novembre 1947 © Autorisation du Bureau de presse du gouvernement de Jérusalem

## LE CONTEXTE HISTORIQUE

Depuis des décennies les populations juives et arabes se livrent à des querelles toujours plus belliqueuses et qui sont exacerbées par des facteurs multiples. Ces affrontements et ces rapports des dernières semaines doivent être compris dans un temps long pour bien assimiler l'état actuel de la situation qui semble aujourd'hui irréversible. En effet, il est nécessaire de rappeler que ce conflit israélo-palestinien ne prend pas naissance lors de la proclamation de l'État d'Israël en 1948, mais plutôt vers le début du XXème siècle, voire au XIXème siècle. L'idée de créer l'État d'Israël émerge avec le contexte des persécutions et de l'antisémitisme en Europe, notamment accentués par les pogroms en Europe centrale et orientale.

Dans un cadre historique beaucoup plus lointain, les événements qui se sont déroulés lors de l'Âge de pierre sont également à mettre en relief pour avoir une vue d'ensemble. Dans l'Antiquité, le territoire de Judée va subir plusieurs crises majeures dont des raids violents et des sièges.

La ville est saccagée pendant près d'un mois, les murs sont rasés et le fameux temple de Salomon est incendié et pillé. Le choc provoqué par l'anéantissement de Jérusalem est absolument dévastateur pour les membres de l'ancien royaume de Juda. En effet, les trois piliers sur lesquels reposaient l'identité d'un peuple s'étaient écroulés. Les trois piliers sont la famille royale, le pays et le Temple de Salomon. Par la suite, un cycle de déportation a lieu vers la Babylonie, mais aussi vers l'Egypte. L'exode et la déportation représentent une crise dans la conscience juive à l'époque néo-babylonienne. Ce territoire qui est aujourd'hui divisé entre Israël et la Cisjordanie raisonne encore pour les autorités israéliennes puisqu'il est appelé depuis juin 1967 « Judée Samarie ».

Dans la période plus contemporaine, le contexte historique est marqué par l'antisémitisme frappant l'Europe et l'idée d'un État juif. En 1896, le journaliste autrichien Theodor Herzl, précurseur dans l'idée sioniste, exprime dans son ouvrage *Der Judenstaat*, en français, l'*État des Juifs*, que « La résolution du problème juif réside dans la création d'un État juif », il affirme également que « La Palestine reste notre patrie historique inoubliable.



Son seul nom constituerait pour notre peuple un cri de ralliement d'une extraordinaire puissance ». En 1897, il préside le premier congrès sioniste à Bâle, il écrit plus tard dans son journal, qu'à « Bâle, j'ai fondé l'État juif. Si je le proclamais aujourd'hui en public, je serais ridiculisé. Peut-être dans cinq ans, certainement dans cinquante ans, tout le monde le reconnaîtra ». En 1905, lors du 7ème congrès sioniste, est privilégié la Palestine, à l'Ouganda ou l'Argentine, pour l'installation du peuple juif.

Entre 1908 et 1913, de nombreux établissements juifs voient le jour en Palestine, amorçant ainsi la concrétisation du rêve d'un État juif porté par le mouvement sioniste. Cela s'établit en corrélation avec l'antisémitisme toujours croissant en Europe. Cependant, ces acquisitions de terres suscitent des tensions avec la population arabe locale.

En 1916, pendant la première guerre mondiale, les accords Sykes-Picot viennent partager le contrôle du Proche-Orient entre la France et la Grande-Bretagne, avec la Palestine sous le mandat britannique et la Syrie sous contrôle français. En 1917, Lord Arthur Balfour, ministre des affaires étrangères, fait une déclaration en faveur d'un foyer national juif en Palestine. Se mettant à dos les populations arabes, les britanniques promeut un Livre en Blanc, cinq ans après, qui détermine une cohabitation entre les deux peuples, et non pas la prédominance de l'un sur l'autre. La même année, en 1922, la Société des Nations donne à la Grande-Bretagne le mandat d'établir un foyer national juif en Palestine. Cette période est marquée par des émeutes entre juifs et musulmans et une immigration juive importante. En 1936, jusqu'en 1939, éclate « la grande révolte arabe », contre les Britanniques et les Juifs. En 1937, la Commission Peel, venue de Londres, suggère la création d'un État juif comprenant la Galilée et la plaine côtière jusqu'à Jaffa-Tel Aviv, englobant une zone fertile et plusieurs villes arabes. Parallèlement, un État palestinien serait placé sous l'autorité de la dynastie hachémite de Transjordanie, incluant le désert du Néguev, la Cisjordanie et la bande de Gaza. Cette proposition sera, cependant, rejetée.

## LE PROCESSUS DE CRÉATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL

Le 14 février 1947, confronté à l'instabilité en Palestine et aux séquelles économiques dévastatrices de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement britannique de Clement Attlee choisit de céder le mandat de la région aux Nations unies. Succédant à la Société des Nations, cette organisation s'efforce de résoudre le conflit entre Juifs et Arabes lié à la question palestinienne. Entre 1945 et 1947, divers plans sont présentés pour résoudre la question palestinienne. Localement, les représentants juifs et arabes adoptent des positions nationalistes inconciliables, rejettant toute idée d'un État binational. Sur le plan international, en juillet 1946, le rapport britannique de Morrison et Grady suggère un découpage de la Palestine en provinces autonomes, dont les intérêts collectifs seraient supervisés par une puissance mandataire. Cela ne rencontre pas un grand succès.

C'est pourquoi, le 13 mai 1947, l'ONU met en place l'UNSCOP (Comité spécial des Nations unies sur la Palestine), formé de représentants de onze États tels que l'Australie, le Canada, le Guatemala, l'Inde, l'Iran, les Pays-Bas, le Pérou, la Suède, la Tchécoslovaquie, l'Uruguay et la Yougoslavie. Dans ce comité, il faut noter que les grandes puissances n'en font pas partie dans un souci de neutralité.

Cela va permettre l'édition d'un plan de partage de la Palestine et de la résolution 181, permettant la solution à deux États. Proposition de découpage territorial : un État juif s'étendant sur 14 000 km<sup>2</sup>, hébergeant 558 000 juifs et 405 000 Arabes, répartis entre la plaine côtière, la frontière syrienne et le désert du Néguev ; en parallèle, un État arabe couvrant 11 500 km<sup>2</sup>, peuplé de 804 000 Arabes et 10 000 juifs, se composant de zones incluant Gaza, les montagnes de Judée et de Samarie, la majeure partie de la Galilée au Nord, ainsi que la ville de Jaffa.

Cette résolution insiste aussi sur une disposition particulière concernant les sites sacrés, tandis qu'un statut spécial est attribué à Jérusalem, érigée en une zone internationale sous l'administration d'un gouverneur des Nations unies. Bien que le mouvement sioniste approuve ce plan, les Arabes de Palestine le rejettent.

Le 29 novembre 1947, la résolution 181 est adoptée par 33 pays membres de l'ONU, entérinant un plan de division de la Palestine. À Tel-Aviv le 14 mai 1948, le Conseil national juif proclame l'indépendance de l'État d'Israël. Cette déclaration est officiellement reconnue par Washington et Moscou, ainsi que par de nombreux autres États. La proclamation d'indépendance est lue par David Ben Gourion, le fondateur de l'État d'Israël.

## L'IMPACT IMMÉDIAT DE LA CRÉATION D'ISRAËL SUR LA RÉGION

À la suite de cette proclamation historique de David Ben Gourion, les pays arabes, ayant voté contre la résolution 181, entrent en guerre. Ce conflit qui durera neuf mois et vingt-trois jours va bouleverser encore davantage la situation israélo-palestinienne. Du 15 mai au 11 juin, les forces arabes tentent une offensive, sans toutefois parvenir à obtenir un succès décisif face aux défenses israéliennes. Les affrontements, particulièrement intenses autour de Jérusalem, engendrent d'importantes pertes des deux côtés.

Épuisés, les belligérants finissent par consentir à une trêve d'une durée d'un mois, sollicitée par le médiateur de l'ONU. À la suite de la trêve, ce sont les Israéliens qui lancent une offensive, prenant le contrôle de plusieurs localités. Cela déclenche un important exode des Palestiniens cherchant à échapper aux combats. Cette guerre permet à Israël de définir les frontières qui seront les siennes jusqu'en juin 1967.

Les répercussions de ce conflit se font profondément sentir, particulièrement sur le plan territorial, entraînant l'abandon du projet d'un État palestinien. La bande de Gaza, conquise au cours de cette période, se trouve désormais sous l'administration égyptienne. Après avoir pris le contrôle du secteur occidental de Jérusalem en mai et juin 1948, Israël va jusqu'à annexer Jérusalem-Ouest en février 1949. Ainsi, il détient désormais 78 % de l'ancienne Palestine mandataire. Cette emprise territoriale dépasse de 50 % ce qui était envisagé par le plan de partage de l'ONU du 29 novembre 1947.

D'un point de vue démographique, le conflit génère un important déplacement de populations. Environ 720 000 Arabes palestiniens, sur les 900 000 résidant initialement dans la Palestine mandataire transformée en Israël, se voient contraints à l'exode. Parallèlement, les 10 000 Juifs établis en dehors de ces frontières sont également contraints de quitter leur lieu de résidence.

La guerre et la création d'Israël sont également les catalyseurs d'un exode massif des Juifs des pays arabes.

Cette guerre n'a pas arrêté les divergences très fortes entre Israël et les pays arabes voisins. En 1967, Israël lance la guerre des Six Jours, une offensive surprise contre les pays arabes. Cette campagne militaire rapide aboutit à une victoire décisive qui étend considérablement le territoire israélien. Précédant le conflit, des provocations égyptiennes à l'encontre des Juifs sur le sol égyptien alimentent des tensions grandissantes. Face à cette menace perçue, Israël opte pour l'offensive. La stratégie adoptée vise principalement l'Égypte, pivot au sein de la coalition arabe, afin de concrétiser l'aspiration à un « Grand Israël ».

Le 27 juin 1967, la Knesset officialise l'annexion de Jérusalem, la déclarant capitale éternelle et unifiée de l'État d'Israël. En réaction, le 22 novembre 1967, l'ONU, via la résolution 242, désapprouve l'acquisition territoriale et défend le droit à une paix juste et durable pour tous les États concernés.

En 1971, après son élection, le nouveau président égyptien Anouar el Sadate manifeste sa disposition à conclure un accord avec Israël. Cependant, il établit un objectif visant à récupérer par tous les moyens les territoires occupés égyptiens, en particulier la péninsule du Sinaï. Deux ans plus tard, éclate une nouvelle guerre, celle du Kippour, lorsque l'Égypte lance une offensive surprise, submergeant rapidement les forces israéliennes.

Ce conflit revêt une nouveauté notable avec une certaine internationalisation, marquée par le soutien américain à Israël et le partenariat de l'URSS avec l'Égypte. Dans la mémoire collective israélienne, les répercussions sont significatives, même si cela marque la première reconnaissance d'un pays arabe, venant de l'Égypte, du droit à l'existence d'Israël.



# Une mémoire palestinienne et des répercussions de la création de l'État d'Israël

RÉDIGÉ PAR NICOLAS POUSSIN



Image n°6 : Commémoration de la Nakba palestinienne © Ali Hashisho / Reuters

Bien que ce sujet soit clairement emprunt d'une sensibilité particulière, le conflit israélo-palestinien a le lourd héritage de l'horreur, de la confusion, de la discorde et des discours clivants. La mémoire est reléguée à un plan sous-jacent dans les débats. Pourtant, elle est essentielle pour comprendre les fondements d'une opposition forte, régionalisée depuis ses débuts ; complexifiant par la même occasion les possibilités de résolution, aujourd'hui dans une impasse.

## LA MÉMOIRE COLLECTIVE PALESTINIENNE DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL

Cas particuliers, les « livres du souvenir » présentent une source d'informations sur la mémoire palestinienne d'avant 1948 ; année de la promulgation de la création de l'État d'Israël. Cette terminologie s'applique d'abord à un genre littéraire du XXème siècle, représentant en premier lieu un corpus d'écrits juifs. Ils commémorent les communautés détruites par le régime Nazi.

Les juifs ne sont pas les seuls à en avoir rédigés. Les Arméniens et les Palestiniens se sont aussi familiarisés à cet exercice. Le plus ancien « livre du souvenir » palestinien est daté du début des années quatre-vingt. Il commémore le village palestinien d'Ein Houd, près de Haifa des monts Carmel. Rédigé par Sharif Kanaana et Bassam al-Ka'bi, du Centre de recherche et de documentation de l'Université de Bir Zeit, des villageois ont été retrouvés afin de récupérer des données photographiques, cartographiques, historiques et ethnographiques, dans le but de constituer l'ouvrage. La difficulté rencontrée dès lors, y compris sur d'autres travaux,<sup>1</sup> est la notion de narration prosaïque voire folklorique qui risque de les qualifier. Peut-on se permettre de nommer des ouvrages de mémoire, d'art de narration, de légende ou même d'histoire populaire ? Ceci rend la compilation mémorielle ardue et développe la sensibilité du sujet, avant tout humain et politique. Chaque partie fait tout pour justifier son « camp ». Néanmoins, les camps aujourd'hui comme autrefois ne sont pas unis, mais multiples. La bipolarité vendue, y compris actuellement sur cette affaire, n'est pas exacte.

<sup>1</sup> Slyomovics & Kamal, 1997

Le village d'Ein Houd fut l'une des localités arabes palestiniennes évacuées pendant la guerre israélo-arabe de 1948. Néanmoins, celui-ci n'a pas été détruit comme tant d'autres. Il est décrit comme un village d'exemple, témoin de l'architecture arabe palestinienne alors « préservée, rénovée, rebaptisée et transformée »<sup>2</sup>. Ce village est également un cas d'étude, montrant comment des artistes juifs<sup>3</sup> se sont appropriés l'héritage architectural des Palestiniens afin « de surimposer un passé israélien juif à un passé arabe palestinien ». Le village de Ein Karim près de Jérusalem, des quartiers de Jaffa ou encore de Safed montrent la transformation architecturale traditionnelle palestinienne en quartiers d'artistes juifs, soucieux de créer les justifications à la création de l'État d'Israël. « Tel quel, il est le témoin à charge des prétentions et des appropriations culturelles et architecturales des Israéliens. »

De fait, l'histoire orale s'est imposée rapidement dans le cas des Palestiniens, à partir du moment où les sources écrites ont été largement détruites ou confisquées par l'armée israélienne en 1948. La commémoration du cinquantenaire de la *nakba* en mai 1998 semble avoir constitué un moment significatif dans les reconfigurations de la mémoire de cet échec, en souhaitant faire revivre une mémoire perdue. En réalité, la mémoire palestinienne au sens large est constituée de deux périodes. D'abord celle liée à l'émergence d'un nationalisme arabe pendant et après la fin de l'Empire ottoman. Cette « renaissance culturelle », appelée *Nahda* en Arabe, a donc laissé place à cette *Nakba*, signifiante du danger d'une mémoire enkystée par un effacement. Subséquent à cela, l'expulsion de 1948 perturbe la perception de cette « géographie » palestinienne alors organisée auparavant sous le mandat britannique ; « à partir de là, l'histoire va désormais dans le sens de la légitimation de l'existence de la Palestine arabe et de son peuple. L'ouvrage de `Arif al-`Arif, *Al Nakba*, constitue une chronique détaillée de l'année 1948 à l'échelle "nationale". »<sup>5</sup>

## QUELLE ORGANISATION POUR LA CONSTRUCTION DU PROCESSUS MÉMORIEL À GRANDE ÉCHELLE ?

Après une période de honte et de perdition, la population palestinienne, alors éparsillée, tend en partie à s'organiser.

Plus de vingt années après la *Nakba*, le moment est à la lutte. L'exil représente néanmoins une période propice pour l'écriture d'une histoire militante. Les frontières dans le cas palestinien sont très perméables et changeantes. L'exil dans l'histoire palestinienne devient une révolution à vocation universelle pour certains, en arabisant la question. La défaite de juin 1967 atteint toute la région arabe du Proche-Orient. On voit dès lors l'émergence de mouvements armés de la résistance palestinienne, influant les discours politiques mais aussi les écrits et radicalisant les positions. « Cette prise de pouvoir par le mouvement politique palestinien a pour première conséquence le retour à une problématique palestinienne de la Palestine, qui engage une nouvelle dimension panarabe »<sup>6</sup>. La chercheuse Jihane Sfeir explique que « les chercheurs et historiens palestiniens, influencés par les thèses marxistes, s'emparent de ces outils d'analyse pour revoir l'histoire » ; donnant lieu à des écrits politisés. Elle en relève deux aspects. Le premier étant le « paysan/résistant » qui, dans le récit, est l'acteur principal du combat de la récupération de la terre, « tandis que l'accusation de trahison adressée aux pays arabes, caractéristique des textes de l'après-1948, perd de son importance ». Cette nouveauté dans la pensée, marque aussi l'avènement de nouveaux intellectuels palestiniens qui offrent une « vision progressiste de l'histoire palestinienne et plaide au nom de tous les réfugiés la cause des plus démunis », en étudiant dans des universités spécifiques, notamment soviétiques.

C'est ainsi, qu'à côté de la violence prise par une partie des Palestiniens, désespérés d'une situation embouée, embuée et qui n'avance pas voire régresse, se tournent vers l'investissement universitaire. Interagir avec le monde, en particulier occidental – plus à même de s'investir dans la cause palestinienne en raison du passé colonial, de la culture des droits de l'homme et de la proximité géographique – semblent être l'une des approches. En effervescence, c'est à partir du milieu des années 1960 que des partis politiques vont sponsoriser des centres de recherches dans lesquels une génération de chercheurs palestiniens et arabes va être formée. « De nouvelles maisons d'éditions parrainées par des partis politiques (OLP, FPLP, parti Baas...) »<sup>7</sup> agissent sur la pensée de l'époque d'une manière déterminante. »<sup>8</sup>

2 Slyomovics & Kamal, 1997

3 Pour Ein Houd, il s'agit de Marcel Janco, un artiste juif roumain, membre fondateur du mouvement Dada.

4 Signifie « la catastrophe » en arabe. Se réfère à l'exode forcé des Palestiniens en 1948.

5 Steir, 2014

6 *Ibid.*

7 Organisation de libération de la Palestine | Front populaire de libération de la Palestine | Parti Baas Syrien et Algérien

8 *Ibid.*

C'est pourquoi le Centre de Recherches Palestiniennes de l'OLP, basé à Beyrouth, va produire des monographies, des chronologies, des études statistiques, des essais portant sur la Palestine et sur Israël. Parallèlement, un autre centre voit le jour à Beyrouth en 1963, l'Institut d'Études Palestiniennes, qui consacre ses efforts de recherche aux questions relatives au conflit israélo-arabe et à la cause palestinienne. Ce n'est qu'après l'invasion israélienne du Liban en 1982 que les intellectuels palestiniens vont transférer leur capacité de recherche, en la pratiquant cette fois en Occident car le monde arabo-musulman ne suffit plus. La question palestinienne est alors complètement internationalisée.

## **LA VIOLENCE, AUTRE VECTEUR DE RÉPONSE À UNE CRISE SANS FIN MAIS NON SANS FONDÉMENTS**

Le 18 février 1969, à l'aéroport de Zürich Kloten, cinq membres du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), un groupe armé radical, ouvrent le feu sur un avion de la compagnie israélienne El-Al. Ce grave incident supplémentaire avec Israël, marque par ailleurs, le début de l'engagement de la Suisse contre le terrorisme international.<sup>9</sup> Cette attaque procède d'une forme nouvelle de résistance palestinienne qui vise, depuis la fin des années 1960, à globaliser la lutte contre Israël. Ce phénomène qui vise l'international afin de centrer les regards sur leur cause, se fait par une branche répondant par la violence.

Pour attirer l'attention du globe et obtenir la libération de prisonniers palestiniens, d'autres membres du FPLP mènent le 6 septembre 1970, plusieurs attaques terroristes simultanées à travers le monde. Ils détournent trois avions vers un ancien aéroport jordanien, près de la ville de Zarqa. Cette opération à grande échelle aboutit à la capture de trois cent dix passagers. Plus tard, cet événement sera connu sous le nom de Skyjack Sunday.<sup>10</sup>

La fausse apparence d'un calme relatif s'est manifestée autour des Printemps arabes. Les analystes sont alors nombreux à estimé que la Palestine ne constituait plus une question centrale autour de laquelle s'articulent les mobilisations populaires.<sup>11</sup> Néanmoins, cette affirmation est-elle fausse ? Il ne faut pas oublier que « si la Palestine est indubitablement passée au second plan des revendications », les rues des pays musulmans au Maghreb et Proche-Orient montrent de nouvelles priorités par les revendications. La guerre civile en Syrie montre le changement de la période : le radicalisme islamiste s'étend dans toute la région et au-delà. Pourtant, « désormais ce sont les Palestiniens qui se mobilisent au nom des peuples arabes. »<sup>12</sup> Le Hamas aborde les Printemps arabes en se présentant comme l'un des facteurs de ces changements. Il considère que son mouvement et les soulèvements populaires ne sont que deux aspects d'un seul et même phénomène. Puis, il se considère comme un exemple d'insoumission.

---

9 Guttmann, 2015

10 Ibid.

11 Seurat, 2012

12 Ibid.

# Perspectives actuelles et futurs possibles (prospectives et guerre de 2023, tournant géopolitique qui refonde la situation au Moyen-Orient)

RÉDIGÉ PAR JULIAN TRAFIAL



Image n°7 : Israël masse ses forces blindées en vue d'assiéger la bande de Gaza. © Mostafa Alkharouf/Anadolu via Getty Images

## PERCEPTION DE LA CRÉATION D'ISRAËL ET MÉMOIRES COLLECTIVES

On observe un véritable choc des mémoires collectives entre Palestiniens et Israéliens.

Leur points de vue et positions politiques contemporains sont ainsi guidés par leur passé commun et leurs épisodes douloureux. Les deux peuples se sentent les tuteurs respectifs de la préservation de leur mémoire. Palestiniens comme Juifs ont enduré l'exode. Les premiers ont connu ce qu'ils ont appelé « Nakba » (littéralement « catastrophe »), un exode massif de la population en 1948. Environ 80 % des Arabes palestiniens sont contraints, par la force ou par la fuite, à quitter leurs terres, menant ainsi près de 750 000 personnes forcées à l'exil.

De leur côté, les communautés juives issues du monde arabe sont contraintes à l'exode, suite à l'adoption de la résolution 181 formalisant la création de l'État d'Israël. Environ 800 000 Juifs quittent ainsi leur pays natal.

75 % d'entre eux trouvent refuge en Israël, tandis que les autres s'établissent dans des pays occidentaux tels que les États-Unis, le Brésil, la France ou encore le Royaume-Uni. De cette manière, une part importante des populations palestinienne et israélienne d'aujourd'hui descend directement de ces exilés. Il est possible de supposer que le traumatisme de l'exode tend à se transmettre au fil des générations par une communication des témoignages et un devoir mémoriel, et alimente indéniablement la mémoire collective. En dépit de leur opposition observée dans les discours émis de part et d'autre, les mémoires palestinienne et israélienne disposent de blessures similaires. Cette souffrance partagée peut être un facteur de compréhension mutuelle et de dialogue dans un contexte d'apaisement des tensions.

La question de la perception de l'État israélien par les Palestiniens implique de facto celle de la création d'un État palestinien voisin. La solution à deux États, pourtant de moins en moins évidente sur le terrain en raison d'une dégradation continue de la situation comme en témoignent les événements en cours, ne quitte pas l'esprit et le narratif d'une part considérable des parties concernées.

Ainsi, selon une étude réalisée en 2012 par l'agence américaine de statistiques Gallup, la moitié des Israéliens (52 %) souhaiteraient la création d'un « Etat palestinien indépendant à coté de l'Etat d'Israël » tandis que cette volonté concerne 70 % des Palestiniens de Cisjordanie et 48% des Palestiniens de la bande de Gaza.<sup>1</sup> En une dizaine d'années, cette opinion pacifique s'est considérablement dégradée. En effet, selon un sondage mené entre les mois d'octobre et novembre 2023 par l'Arab World for Research and Development (AWRAD), il semblerait que les trois quarts des Palestiniens, issus de la bande de Gaza comme de Cisjordanie, soutiennent (à divers degrés) l'opération « Déluge d'Al-Aqsa » commanditée par la branche armée du Hamas.<sup>2</sup> Or, cette adhésion rend impossible la situation à deux Etats dans la mesure où la charte du Hamas (rédigée en 1988 et révisée en 2017) ne reconnaît aucunement l'État d'Israël et n'entend pas évoluer sur cette position. En dépit d'une conjoncture difficile, Palestiniens comme Israéliens tendent à continuer de privilégier et plébisciter la solution à deux États (avec les « frontières de 1967 » symbolisées par la « ligne verte »). Les autorités politiques palestiniennes comme israéliennes ne partagent pas les mêmes objectifs, en dépit de nombreux essais. Cette situation rend tout dialogue inaudible entre les deux acteurs.

## UN CONFLIT ÉGALEMENT SÉMANTIQUE OU LA CONSTRUCTION DE DEUX PERCEPTIONS IRRÉCONCILIAIBLES

Les relations israélo-palestiniennes font de plus en plus l'objet d'une guerre des mots. La sémantique est devenue un véritable levier d'influence, notamment à travers des relais médiatiques divers et nombreux. L'objectif est alors de sensibiliser l'opinion internationale, tant la population générale que les milieux politiques, académiques, économiques, à la défense d'un parti ou de l'autre. Cette lutte secondaire qui constitue un véritable front lexicologique a pour effet de contraindre toute forme d'entente à court terme. L'historien et sociologue franco-israélien Jérôme Bourdon va dans ce sens en affirmant que le conflit israélo-palestiniens est « aussi une affaire de mots et de confrontation interminable entre des points de vue incompatibles »<sup>3</sup>.

Dans la même continuité, le journaliste français et directeur de la revue Politis Denis Sieffert ajoute que « la bataille de l'image [et des mots] précède et accompagne celle des armes ».<sup>4</sup> En effet, la « bataille des images » s'inscrit également dans cette guerre de l'opinion publique. La qualification plurielle et contradictoire d'un même phénomène tend à construire deux perceptions irréconciliables des événements entre Palestiniens et Israéliens, ainsi que leurs défenseurs respectifs. De cette manière, on observe une lutte des dénominations assez saisissante : les uns dénoncent les « colonies » quand les autres mettent l'accent sur les « implantations », les premiers parlent d'« Esplanade des Mosquées » quand les seconds rétorquent qu'il s'agit plutôt du « Mont du Temple ». Les exemples sont légions.

## RÉCONCILIATION ET DIALOGUE INTERNATIONAL ?

En dépit d'un conflit israélo-palestinien larvé, et régulièrement ravivé par des épisodes de violences, les dernières années avaient laissé place à une atténuation des hostilités à l'échelle régionale, permettant ainsi de fixer un cadre de dialogue accru avec les puissances voisines. Les accords d'Abraham, mis en place en 2020 sous l'égide des USA, se caractérisent par l'officialisation de liens diplomatiques entre Israël et plusieurs puissances régionales dont les Émirats arabes unis et Bahreïn, plus tard suivis par d'autres États tels que le Maroc et le Soudan. Ces normalisations diplomatiques laissent entrevoir un rapprochement durable entre l'État hébreu et les pays cosignataires. En juillet 2021, deux mois après la crise israélo-palestinienne de 2021, les ministres des Affaires étrangères des Émirats arabes unis et d'Israël ont réaffirmé leur entente. Ainsi, les homologues Abdallah ben Zayed Al Nahyane et Yair Lapid ont exprimé dans une tribune commune la dimension d'une stratégie à long terme de cet accord EAU-Israël.<sup>5</sup> Néanmoins, les récents événements au Proche-Orient ont radicalement freiné cet élan. En résulte une défiance accrue entre les Israël et ses voisins, à l'exception de quelques pays tels que les Émirats arabes unis. Les relations entre le Qatar et Israël illustrent sensiblement ce climat de méfiance : leurs relations diplomatiques officielles sont rompues depuis la guerre de Gaza de 2008-2009.

1 SAAD, Lydia. MENDES, Elizabeth. « Israelis, Palestinians Pro Peace Process, but Not Hopeful ». Gallup, March 21, 2013.

2 BRUNEL, Pascal. Guerre Israël-Hamas : trois quarts des Palestiniens soutiennent le Hamas. LesEchos, 24/11/2023.

3 BOURDON, Jerome. Le récit impossible : le conflit israélo-palestinien et les médias. De Boeck, 2009. 1ère édition, 240 p.

4 SIEFFERT, Denis. La Guerre israélienne de l'information. La Découverte, 2002. 127 p.

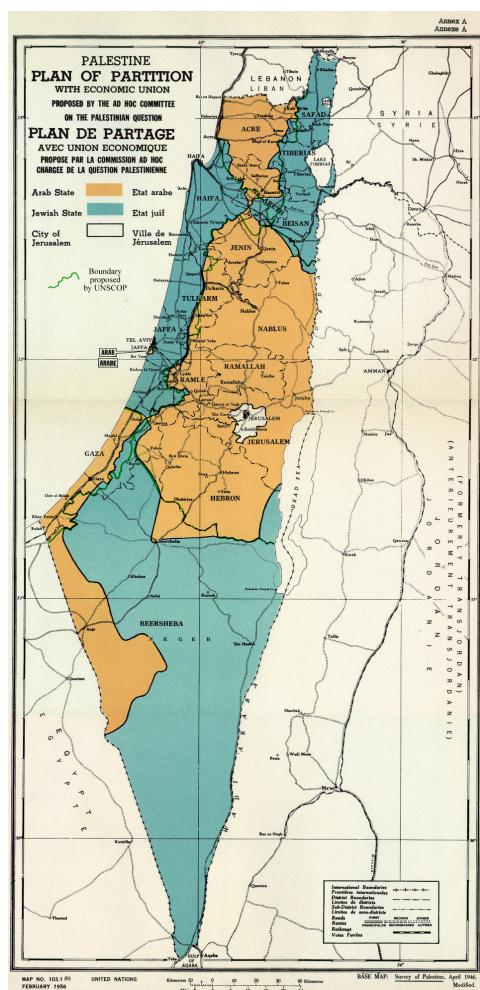
5 ALKETBI, Salem. The UAE, Israel and the building of a culture of coexistence - opinion. The Jerusalem Post, 14/07/2021.

6 KOTLER, Tyler. Israel-Qatar Relations: Raising Questions of Trust. HonestReporting, 30/06/2019.

De plus, le pays accueille plusieurs dirigeants de la branche politique du Hamas. Par conséquent, en dépit d'une régularisation diplomatique, les deux pays disposent d'autres liens qui ont abouti à une certaine forme de dialogue. Au cours de la guerre Israël-Hamas de 2023, le Qatar a occupé un rôle de médiateur entre le Hamas et Israël, permettant ainsi de négocier à la fois l'échange d'otages ainsi que l'adoption d'un cessez-le-feu prolongé.<sup>7</sup>

## L'IMPUISANCE DE L'ONU ET DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DANS L'APPORT DE SOLUTION DURABLE

Dès le milieu des années 1940, l'Organisation des Nations Unies (ONU) occupe une place fondamentale dans le dialogue israélo-palestinien. À travers le Comité spécial des Nations Unies sur la Palestine (UNSCOP), elle est à l'origine du plan de partage de 1947 (ci-contre), lequel



Carte n°1 :Plan de partage de 1947 © ONU

Le plan de partage est, dès le lendemain de son adoption, remis en cause par la Ligue arabe mais aussi par les autorités palestiniennes, ce qui aboutit à une guerre civile de novembre 1947 à mai 1948. L'issue voit alors la victoire d'Israël et le renforcement de son assise dans la région. Parallèlement, l'exode des Palestiniens s'intensifie.

Face à près de 80 années d'arbitrage symbolique, l'ONU s'est révélée être assez impuissante dans la recherche d'une issue favorable au conflit israélo-palestinien. Aujourd'hui encore, l'ONU peine à faire entendre sa voix dans la guerre de 2023 entre Israël et le Hamas. Les difficultés d'acheminement d'aide humanitaire internationale à Gaza en sont un exemple éloquent.<sup>8</sup>

De cet événement, il ne reste principalement que des fragilités. Dans un revers d'alliance aussi surprenant que contre-nature, les pays du Golfe tendent à rompre les prémisses d'une entente avec Israël, se rapprochant ainsi des positions plus hostiles affichées de l'Iran.

d'établir une entente pérenne entre les deux entités. Conséquemment, la résolution 181 supposait alors la création de deux États, l'un juif, l'autre arabe, ainsi que Jérusalem placée sous administration internationale. Une majorité d'État de la Communauté internationale avalise ce plan de partage avec un rapport de force marqué (33 voix pour, 13 voix contre et 10 abstentions) mais qui souligne déjà des fractures.

L'Arabie saoudite témoigne le mieux de ce changement stratégique. Le pays est un rival séculaire de l'Iran en raison de divergences religieuses (l'Arabie saoudite étant majoritairement sunnite tandis que l'Iran dispose d'une population à près de 90% chiite). Cette rivalité implique également la lutte pour l'hégémonie politique au Moyen-Orient. En dépit de ces données, le pays s'est récemment démarqué par sa volonté d'intégrer les BRICS+<sup>9</sup> (avec une adhésion effective au 1er janvier 2024) et ce, aux côtés du voisin perse. En intégrant la conférence diplomatique des BRICS+ (dont la totalité des membres reconnaissent l'existence d'un État palestinien), les Emirats arabes unis modifient en profondeur leur position diplomatique, jusque là en bon terme avec l'État d'Israël comme en témoignent les « Accords d'Abraham » signés en 2020.

## FUTURS POSSIBLES ET PROSPECTIVES

Néanmoins, ces scénarios tendent à s'éloigner de la réalité du terrain. Les acteurs concernés, Israéliens et Palestiniens dans un premier lieu, mais aussi les puissances régionales (Iran, Arabie saoudite, Qatar, Émirats arabes unis, Égypte) et internationales (USA, Russie, Chine) ne se placent plus, jusqu'à nouvel ordre, dans une configuration de paix à court ou moyen terme.

7 « Israel-Hamas truce, captive release to begin on Friday, Qatar says ». Al Jazeera, 23/11/2013.

8 Résolution n°2720 du Conseil de Sécurité de l'ONU

9 BRICS+ : acronyme de Brésil, Russie, Inde, Chine et South Africa, à savoir les cinq membres du groupe de coopération international. Le « + » indique les nouveaux membres qui intègrent l'organisation en janvier 2024, à savoir : Arabie saoudite, Emirats Arabes Unis, Egypte, Ethiopie et Iran.

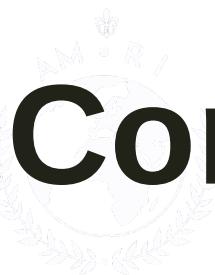
Les autorités politiques et militaires israéliennes ont récemment annoncé que l'intervention israélienne dans la bande de Gaza (opération Epées de fer) visant à la libération totale des otages ainsi que la mise hors d'état de nuire du Hamas serait sûrement encore longue. Herzl Halevi, chef d'état-major de l'armée israélienne, a notamment émis l'idée selon laquelle la guerre « durera encore de nombreux mois »<sup>10</sup>, afin de garantir l'atteinte des objectifs de guerre.

Par conséquent, il est probable que le conflit s'enlise chaque jour plus profondément, rendant caduque toute forme de solution viable pour la région.

Ce tragique épisode des relations israélo-palestiniennes a pour effet d'entretenir une conflictualité permanente entre les perceptions palestinienne et israélienne, et retarde toute possibilité d'une entente par le dialogue.

En résulte une refonte partielle de l'ordre géopolitique du Moyen-Orient (rapprochement tacite entre l'Iran et l'Arabie saoudite) qui agit en défaveur d'une stabilité géopolitique, longtemps souhaitée mais souvent écartée, dans la région.

10 La guerre à Gaza "durera encore de nombreux mois" selon le chef d'état-major israélien. France24, 26/12/2023.



# Conclusion

RÉDIGÉE PAR LILIE LENOIR

Pour conclure, la question israélo-palestinienne prend racine au sein de la période de l'Antiquité durant laquelle le territoire de la Judée va subir de nombreuses crises passant à la fois par des raids violents et des sièges où la ville de Jérusalem constituait l'épicentre de ces évènements. Ces évènements permettent de mieux saisir les réurgences de l'Histoire dans le conflit actuel opposant la Palestine à Israël.

À la suite de la montée de l'antisémitisme frappant l'Europe, l'idée de la fondation d'un État juif voit le jour au cours de la période contemporaine. Sous l'égide de Théodore Herzl, il voit en la Palestine, un territoire d'accueil des populations juives persécutées et souvent victimes de pogroms. Entre 1908 et 1913, de nombreux établissements juifs voient le jour en Palestine, amorçant ainsi la concrétisation du rêve d'un État juif porté par le mouvement sioniste.

En 1922, la Société des Nations donne à la Grande-Bretagne le mandat d'établir un foyer national juif en Palestine. Cette période est marquée par des émeutes entre juifs et musulmans et une immigration juive importante. En 1936, jusqu'en 1939, éclate « la grande révolte arabe », contre les Britanniques et les Juifs.

Deux décennies plus tard, marquées par des plans de partage infructueux, le 29 novembre 1947, la résolution 181 est adoptée par 33 pays membres de l'ONU, entérinant un plan de division de la Palestine. À Tel-Aviv, le 14 mai 1948, le Conseil national juif proclame l'indépendance de l'État d'Israël. Cette déclaration est officiellement reconnue par Washington et Moscou, ainsi que par de nombreux autres États. La proclamation d'indépendance est lue par David Ben Gourion, le fondateur de l'État d'Israël.

Les multiples conflits opposant forces arabes et l'État d'Israël, entraînent l'abandon de la création d'un État Palestinien ainsi que de nombreux déplacements de population. La prise de position au sein de ce conflit par les acteurs internationaux, lui confère un caractère international qui ne cessera de croître au fil du temps.

De plus, au-delà d'une lutte armée sous fond de conflit territorial, la place du devoir mémoriel est quelque peu reléguée voire oubliée. L'existence de « livres du souvenir », offrant davantage de détails sur la mémoire palestinienne, questionne la notion de narration prosaïque voire folklorique qui risque de les qualifier. Pourtant, il s'agit davantage d'une mémoire orale qu'écrite concernant celle palestinienne. Même si, cette mémoire est marquée par une dimension orale, l'exil connu par certaines populations palestiniennes représente néanmoins une période propice pour l'écriture d'une histoire militante. Cette dernière, devient quelque peu une révolution à vocation universelle. S'ajoute également à cette question du devoir de mémoire, le rôle de la recherche universitaire, au travers de la naissance de centres de recherches dans lesquels une génération de chercheurs palestiniens et arabes va être formée.

Là encore des heurts entre Palestiniens et Israéliens sont visibles d'un point de vue de la mémoire même si des souffrances communes forgent une mémoire collective. L'importance des termes pour désigner avec précision les évènements au sein de ce conflit est revendiquée, où la sémantique devient un levier d'influence. La multiple qualification d'un même phénomène tend à construire deux perceptions divergentes des évènements entre Palestiniens et Israéliens, soutenus par leurs défenseurs respectifs.

Enfin, ce conflit recompose les dynamiques géopolitiques entre les États du Moyen-Orient. L'émirat du Qatar et son dirigeant Tamim ben Hamad Al Thani se sont imposés comme un véritable médiateur au sein de ce conflit israélo-palestinien. En outre, la trêve d'une durée de quatre jours, proclamée ce vendredi 24 novembre 2023, est l'un des succès de la puissance qatarie. Un accord fut donc trouvé entre les deux partis, souhaitant l'échange d'une cinquantaine d'otages retenus à Gaza contre 150 Palestiniens incarcérés en Israël. L'émirat se félicite de ses capacités à dialoguer avec les acteurs étatiques et non étatiques de ce conflit, questionnant sans cesse la montée en puissance du Qatar au sein des conflits régionaux.

# LA CRISE DES RÉFUGIÉS PALESTINIENS AU LIBAN

RÉDIGÉ PAR EMMA BARTHE



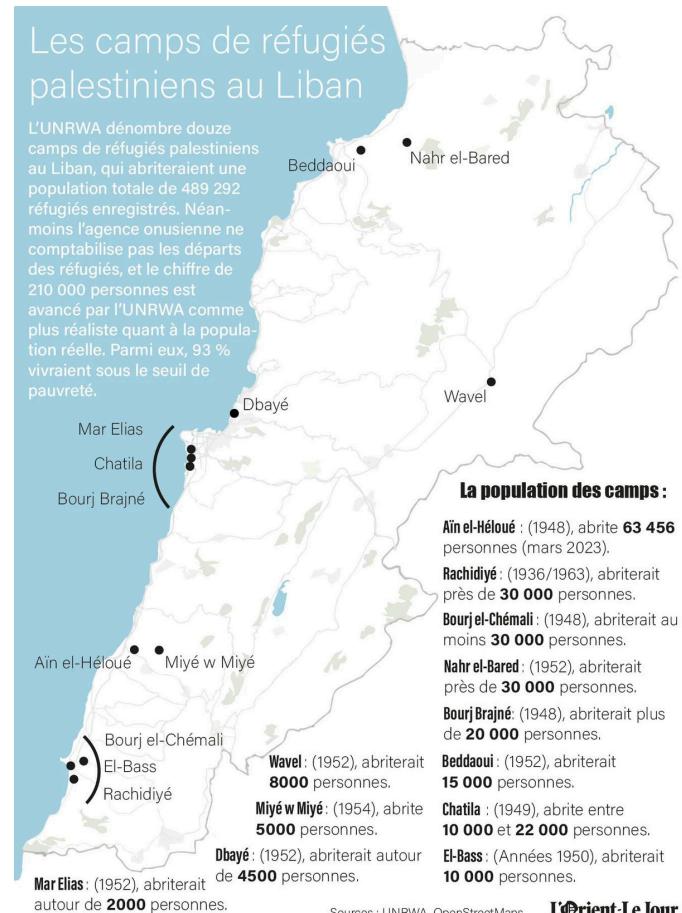
Image n°8 : Rue principale du camp de Bourj el-Barajneh, à Beyrouth © Philippe Pernot/Reporterre

L'attaque du Hamas le 07 octobre 2023 a entraîné une réplique du gouvernement israélien sans précédent faisant remonter les souvenirs de la Nakba de la première guerre israélo-arabe qui avait poussé des centaines de milliers de Palestiniens sur les routes de l'exil. En effet, depuis 1948 et la création de l'État d'Israël, pour faire face à l'exode massif des Palestiniens de nombreux camps ont été créés au Moyen-Orient, et plus particulièrement au Liban, qui sont devenus le symbole même de cette diaspora. Selon l'United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNWRA), aujourd'hui environ 4,7 millions de Palestiniens vivraient dans des camps dans les pays arabes voisins. Le Liban compte 12 camps sur son territoire abritant plus de 480 000 réfugiés enregistrés par l'UNWRA. Les Palestiniens du Liban présentent des particularités liées à l'organisation socio-spatiale singulière de leur pays d'accueil.

L'histoire des camps du Liban a souvent été illustrée comme une succession d'époques correspondant aux idéaux et périodes de l'Histoire. C'est donc en 1948 que les premières vagues de migrations des Palestiniens arrivent au Liban.

Devant cet afflux massif, l'UNWRA devient effective en 1950 et les Palestiniens sont répartis dans seize camps, construits très rapidement, à travers le Liban. Durant les vingt premières années d'exil, les camps de réfugiés palestiniens se situent à proximité des villes et sont généralement entourés d'orangeraines ou d'oliveraies. Il n'y avait alors pas encore de constructions solides établies. En effet, les camps de réfugiés, à l'origine, sont conçus comme des structures temporaires d'accueil et d'attente. Des problèmes, qui sont encore aujourd'hui d'actualité, commencent rapidement à apparaître du fait de ces conditions de vie précaires et de la surpopulation dans ces camps : approvisionnement en eau, élimination des déchets, maladies infectieuses, etc... De plus, les populations de ces camps sont placées sous le contrôle permanent de l'armée libanaise, qui, met en place progressivement des mesures restrictives dans le but d'éviter la politisation des réfugiés palestiniens. C'est à la fin des années 1960, lors de la création des principaux mouvements palestiniens tels que Fatah ou le Front populaire de libération de la Palestine que les réfugiés deviennent de plus en plus des fedayin, c'est-à-dire des combattants de la résistance. Ces derniers, se heurtent toutefois à l'armée libanaise qui ne souhaite pas céder de souveraineté aux réfugiés palestiniens.

Dans les années 1970, les camps et groupements palestiniens connaissent un important développement spatial, une densification de leurs populations ainsi qu'une amélioration quantitative de l'habitat. De plus, les réfugiés gagnent une grande autonomie dans la gestion de ces camps. Cependant, en 1975 la guerre débute et les camps, notamment de Beyrouth, subissent d'importantes destructions. Ces années de guerre sont particulièrement compliquées pour les réfugiés palestiniens avec les massacres dans les camps de Sabra et Chatila en 1982. Ainsi, à la fin de la guerre en 1990 il ne reste plus que 12 camps sur les 16 initiaux.



Carte n°2 : Les camps de réfugiés palestiniens au Liban © L'Orient Le Jour

Les réfugiés palestiniens doivent alors se reconstruire et se réapproprier les camps et bidonvilles qui les entourent. Toutefois, dans cette période d'après-guerre et de reconstruction de la politique libanaise, les acteurs palestiniens vont être complètement exclus du débat et du champ politique. La population palestinienne s'est alors concentrée autour des principales villes du littoral que sont: Tyr, Saïda, Tripoli et Beyrouth du fait leur espace économique dynamique. Les camps qui étaient autrefois à l'extérieur des municipalités se sont développés par groupements de 3 ou 4 autour de ces grandes villes du fait de l'augmentation démographique et se sont progressivement insérés dans les villes.

Ainsi depuis le milieu des années 1980, le gouvernement libanais a mis en place des mesures législatives particulièrement restrictives qui limitent l'accès des réfugiés palestiniens au marché du travail, aux services sociaux, à l'éducation et à la liberté de circulation. Ce dispositif de lois s'accompagne d'un contrôle très strict des camps par l'armée libanaise. La question des réfugiés palestiniens concerne autant le gouvernement libanais car elle impacte directement la structure démographique de la population et a le pouvoir d'influencer la balance communautaire sur laquelle reposent les différentes institutions du pays. Ainsi, le pouvoir libanais a mené et mène une politique défavorable à l'égard des réfugiés palestiniens en écartant toutes mesures susceptibles de promouvoir leur intégration et a lancé une vaste campagne politique et diplomatique afin de faire connaître son refus de l'implantation.

Généralement, les réfugiés palestiniens bénéficient d'un traitement identique à celui des autres étrangers résidant au Liban. Néanmoins, certaines décisions libanaises violent les droits collectifs des Palestiniens tels que le droit de représentation et le droit au voyage et au retour dans la mesure où des taxes conséquentes leur sont imposées pour chaque déplacement. La politique menée par le pouvoir libanais envers les camps palestiniens est aussi constituée de mesures restrictives concernant l'accès au travail et le problème majeur des Palestiniens aujourd'hui est le chômage. Leurs salaires sont très nettement inférieurs à ceux perçus par les travailleurs libanais et ils sont donc utilisés comme main-d'œuvre peu qualifiée pour des métiers méprisés par les Libanais. Enfin, la situation sanitaire des différents camps est particulièrement préoccupante. En effet, l'augmentation de 400 % du nombre d'habitants n'a pas été accompagnée d'une extension de la superficie des camps entraînant une large dégradation de leurs environnements : égouts non couverts, réseaux d'eau non potable, malnutrition, électricité faible, etc... L'ONU et l'UNWRA avertissent que les réfugiés palestiniens font face à un désastre sanitaire et une crise humanitaire particulièrement grave. Toutes ces mesures et lois ont progressivement imposé aux Palestiniens vivant dans les camps d'être coupés de toute relation ou interaction avec le milieu libanais. Depuis 2019, le Liban traverse une crise économique sans précédent qui perdure et affaiblit le pays ainsi que les différentes communautés de réfugiés.

Le statut particulier réservé aux réfugiés palestiniens instauré par le gouvernement libanais en fait une cible réservée de cette crise et début 2022, 93 % d'entre eux vivaient sous le seuil de pauvreté selon l'UNWRA. La dégradation de la situation du pays ne fait qu'accroître cette politique d'isolement en plus du regard défavorable et craintif porté par les libanais sur les réfugiés palestiniens. Cette crainte trouve son origine dans le fait que ces réfugiés constituent un groupe social particulièrement pauvre et démunis mais également, qu'ils sont aussi les représentants et porteurs d'une cause nationale très importante néanmoins conflictuelle dont la solution ne peut être trouvée avec les compromis actuels.

La gravité de la crise qui perdure et les multiples contraintes juridiques imposées par le Liban poussent un grand nombre de réfugiés palestiniens vivant dans les camps à tenter l'immigration clandestine vers l'Europe.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrage :

Mauriat, J. (2001), *Populations réfugiées : de l'exil au retour, Les camps de réfugiés palestiniens de Beyrouth 1948-1998*, p151-182, <https://core.ac.uk/download/pdf/39845901.pdf>

### Articles scientifiques :

Doraï, MK. (2005), Aux marges de la ville, les camps de réfugiés palestiniens à Tyr, *Outre-Mer*, n°13, p373-389

El-Nahour, S. (2003), Les réfugiés palestiniens, *Confluences Méditerranée*, n°47, p111-122

Mahoudeau, A. (2017), Une colère électrique : les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth, *Savoir/Agir*, n°42, p111-118

### Articles de presse :

Mâlin, J. (2023, 2 août), Réfugiés palestiniens : où sont-ils répartis au Proche-Orient ?, *La Croix*, <https://www.la-croix.com/Monde/Refugies-palestiniens-sont-ils-repartis-Proche-Orient-2023-08-02-1201277613>

X. (2022, 26 octobre), Les réfugiés palestiniens au Liban s'enfoncent dans la pauvreté, s'alarme l'ONU, *L'Orient le Jour*, <https://www.lorientlejour.com/article/1315859/liban-les-palestiniens-s'enfoncent-dans-la-pauvreté-salarme-lonu.html>

## UN BILAN DU CONFLIT ARMÉNIE-AZERBAÏDJAN

RÉDIGÉ PAR ROBIN YAHİ



Image n°9 : Parade militaire de l'armée azerbaïdjanaise à Stepanakert dans le Haut-Karabakh, le 8 novembre 2023 © Service de presse de la présidence azerbaïdjanaise/AFP

Le 8 novembre 2023, les forces armées azerbaïdjanaises organisaient un défilé triomphant dans les rues de Khankendi, la capitale du Haut-Karabakh. Cette enclave arménienne, auto-proclamée indépendante en 1988 sous le nom de République d'Artsakh, a cessé d'exister en octobre 2023 suite au conflit l'opposant à son voisin azerbaïdjanaise. Cette république, qui n'était pas reconnue officiellement par l'ONU, était depuis son indépendance, une source de tensions et même de conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Suite à trois conflits majeurs (1988-1992, 2016 et 2020), une grande partie du territoire de la République d'Artsakh était déjà sous contrôle azerbaïdjanaise. Le territoire encore administré par les arméniens du Haut-Karabakh, avant l'attaque de 2023, ne représentait plus que 30% de son territoire lors de la déclaration d'indépendance en 1988. Le 19 septembre 2023, Bakou lance une opération dite « antiterroriste » en bombardant le Haut-Karabakh. Une invasion terrestre succédera au bombardement et le 20 octobre 2023, un cessez-le-feu est signé entre les deux parties. Quelles sont les conséquences pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et l'équilibre géopolitique dans la région ?

Cette conquête apparaît comme une victoire éclatante pour la diplomatie et l'armée azerbaïdjanaise. Bakou a en effet rempli ses objectifs militaires et stratégiques et apparaît maintenant en position de force face à l'Arménie. On peut désormais supposer que l'Azerbaïdjan pourrait profiter de cette situation pour forcer l'Arménie à céder un corridor qui traverserait le territoire arménien en reliant l'Azerbaïdjan à son enclave de la république de Nakhitchevan.

L'Arménie quant à elle, est plus que faible que jamais, son allié russe n'étant pas venu soutenir les arméniens du Haut-Karabakh. La Russie, allié historique de l'Arménie et des populations chrétiennes du Caucase depuis la chute de l'URSS, est empêtrée dans le conflit ukrainien et ne pouvait se permettre de se lancer dans une bataille diplomatique pour quelques milliers d'hectares sans réels intérêts pour Moscou. Il faut néanmoins souligner que des soldats russes étaient bien présents au Haut-Karabakh lors de l'attaque avec comme objectif d'empêcher des exactions sur les populations civiles. Le soutien de Moscou était donc minime. Paradoxalement, le principal fournisseur d'armes de l'Azerbaïdjan reste la Russie.

De plus, l'Arménie n'a pas pu compter sur l'Union européenne, qui a trop besoin des ressources gazières azerbaïdjanaise, d'autant plus que les achats de gaz russes sont maintenant prohibés. Bruxelles n'était pas en position de prendre fermement parti pour l'Arménie. L'Azerbaïdjan n'a donc subi aucune représailles diplomatiques, aucune sanctions n'ayant été prononcées par des puissances externes au conflit.

L'Azerbaïdjan, au contraire de l'Arménie, a pu compter sur son principal allié : la Turquie. Ankara a vivement soutenu Bakou. Les antécédents entre la Turquie et l'Arménie ainsi que la proximité culturelle entre la Turquie et l'Azerbaïdjan peuvent en partie expliquer cette position. Mais la Turquie a également intérêt, tout comme les européens, à entretenir de bons rapports avec l'Azerbaïdjan pour faciliter son approvisionnement en gaz.

Le soutien d'Ankara à Bakou et l'écrasante victoire de l'Azerbaïdjan a permis à la Turquie de renforcer son influence dans cette région caucasienne qui fait partie des ambitions d'Erdogan pour redonner à la Turquie le statut de puissance dominante dans la région. C'est au contraire, pour la Russie, une nette perte d'influence qui confirme la tendance de cette dernière décennie : la Turquie et la Chine accroissent grandement leur influence dans la région au détriment de Moscou.

Outre les conséquences géopolitiques du conflit, les conséquences humanitaires sont également sans précédent. La quasi-totalité des 120 000 arméniens vivant au Haut-Karabakh ont fui le pays, ce qui a donné lieu à un véritable exode. Ce mouvement de population arrange largement les autorités azerbaïdjanaise qui ne trouveront aucune résistance pour asseoir leur domination et installer leur administration dans cette région. Au contraire, pour l'Arménie, l'accueil de dizaines de milliers de réfugiés pourrait s'avérer extrêmement compliqué.

L'attaque sur le Haut-Karabakh était donc une suite logique des précédents conflits opposant la République d'Artsakh et l'Azerbaïdjan. Ce conflit permet de mettre en évidence les rivalités turco-russes pour l'influence dans la région du Caucase avec un avantage certain pour la Turquie, du moins dans ce conflit. L'Azerbaïdjan en sort grandi militairement et diplomatiquement et l'Arménie est désormais plus isolée que jamais face à son voisin qui manifestera certainement à nouveau son agressivité, que ce soit par la diplomatie ou par les armes.

## BIBLIOGRAPHIE

### Article scientifique :

Cheterian, V. (2023). Relations Russie-Turquie : le prisme du Haut-Karabakh. *Confluences Méditerranée*, 124, 55-68.  
<https://doi.org/10.3917/come.124.0057>

### Articles de presse :

Afp, L. M. A. (2023, 17 novembre). Haut-Karabakh : La Cour internationale de justice ordonne à l'Azerbaïdjan de permettre un retour sûr des habitants. *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/international/article/2023/11/17/haut-karabakh-la-cour-internationale-de-justice-ordonne-a-l-azerbaidjan-de-permettre-un-retour-sur-des-habitants\\_6200784\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2023/11/17/haut-karabakh-la-cour-internationale-de-justice-ordonne-a-l-azerbaidjan-de-permettre-un-retour-sur-des-habitants_6200784_3210.html)

Courrier International. (2023a, octobre 6). Pourquoi l'Azerbaïdjan arrête les anciens responsables du Haut-Karabakh. Courrier international. <https://www.courrierinternational.com/article/geopolitique-pourquoi-l-azerbaidjan-arrete-les-anciens-responsables-du-haut-karabakh>

Courrier International. (2023b, novembre 9). Bakou organise une "marche de la victoire" dans la capitale désertée du Haut-Karabakh. Courrier international. <https://www.courrierinternational.com/article/parade-bakou-organise-une-marche-de-la-victoire-dans-la-capitale-deserte-du-haut-karabakh>

**Source audiovisuelle :**

Terra Bellum. (2023, 7 octobre). L'AZERBAÏDJAN vainqueur face à l'ARMÉNIE isolée ! [Vidéo]. YouTube.

<https://www.youtube.com/watch?v=LRoDyec-sco>

# LA DIPLOMATIE DU PAPE FRANÇOIS, UNE « VOIX QUI CRIE DANS LE DÉSERT » ?

RÉDIGÉ PAR JERÔME RAYMOND



Image n°10 : Le pape François lors d'une visite du siège des Nations Unis à New York et l'ancien secrétaire général an Ki-moon en 2015 ©ONU/Amanda Voisard/Eskinder Debebe/Rick Bajornas/Mark Garten

Écologie, paix, droits de l'Homme, le Saint-Père n'a cessé d'appeler les instances internationales à lutter en faveur de ces combats. Par différents documents officiels : encycliques, lettres ou entretiens avec des chefs d'Etat, le pape François a depuis longtemps entrepris une diplomatie visant à aider son prochain, premier commandement enseigné dans le Nouveau Testament. Pourtant, si l'influence morale que représente le chef de l'Église catholique est depuis longtemps établie dans le monde et dans les relations internationales, il convient de se demander si sa voix suffit pour mobiliser le monde contemporain en faveur de ces luttes ? Au fond, la diplomatie de François ne serait-elle pas une « *Voix qui crie dans le désert* » ?

Il convient d'abord de se pencher sur la diplomatie pontificale. A la fois chef d'Etat et chef religieux, le souverain pontife possède une influence morale et politique s'adressant ainsi à l'ensemble du peuple catholique mais aussi au reste du monde, aux nations et aux organisations internationales. Ses sièges d'observateur au sein de la famille des Nations Unies (c'est-à-dire l'ONU et les institutions spécialisées qui lui sont rattachées : FAO, UNESCO, AIEA, OIT, UNHCR, OMS ...) lui permettent d'influencer les relations internationales.

Par ailleurs, le Vatican n'est pas un Etat ayant des besoins territoriaux, commerciaux ou économiques. Aussi, le Saint-Siège est-il le seul Etat possédant une véritable neutralité dans les relations internationales. Cette neutralité lui permet d'intervenir en tant que médiateur dans des conflits parfois insolubles. L'exemple de l'intervention du pape Jean-Paul II entre la Russie et les Etats-Unis lors de la crise des missiles de Cuba en 1962 est certainement une des médiations les plus importantes du Saint-Siège.

Aujourd'hui, les interventions du pape continuent. Le 4 octobre 2023, François publie l'exhortation apostolique Laudate Deum. Le document reprend et complète l'Encyclique Laudato Si' tout en exhortant à une plus vive réaction vis-à-vis de la nécessité à agir en faveur de l'écologie et des pauvres. Le Saint-Père avait alors déclaré : « Je me rends compte au fil du temps que nos réactions sont insuffisantes alors que le monde qui nous accueille s'effrite et s'approche peut-être d'un point de rupture ». Véritable cri d'alarme, l'exhortation s'adresse en particulier aux dirigeants qui se rendront à la COP28 de Dubaï à la fin du mois de novembre 2023.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, le Saint-Père avait envoyé Mgr Zuppi à Moscou le 28 et 29 juin 2023 afin de réaliser une médiation entre l'Ukraine et la Russie. « L'objectif principal de l'initiative est d'encourager les gestes d'humanité qui peuvent aider à promouvoir une solution à la situation tragique actuelle et à trouver les moyens de parvenir à une paix juste », avait indiqué le Saint-Siège dans un communiqué. Le cardinal Zuppi a également pris contact avec les responsables de l'Église orthodoxe russe afin de collaborer dans cette démarche. Le Saint-Père espérait que les orthodoxes Russes et Ukrainiens puissent faire pression sur leurs dirigeants politiques afin de mettre fin au conflit.

Bien que ces tentatives soient louables, un doute subsiste quant à leur finalité. Ces actions diplomatiques sont-elles efficaces ? Est-ce que Vladimir Poutine prêtera l'oreille au pape François ? Quoiqu'il en soit, le poids des mots nous semble bien souvent insuffisant dans ce genre de contexte. Si les nombreuses pressions financières et diplomatiques mises en place par les instances internationales comme l'Organisation des Nations Unies ou l'Organisation Mondiale du Commerce ne sont pas suffisantes, nous aurons bien du mal à imaginer de telles stratégies fonctionner. Le Saint-Père semble mener une diplomatie solitaire dans l'attente d'une finalité glorieuse, presque miraculeuse.

## **UN « CHEMIN » VERS LA PAIX ET LA FRATERNITÉ**

Si le Saint-Siège ne peut que difficilement se mesurer aux grandes puissances du fait de l'absence de hard power qui en fait d'ailleurs sa principale singularité, le Saint-Père poursuit ses efforts diplomatiques. Reprenant les commandements bibliques, le pape engage ceux qui l'écoutent à suivre le chemin de la paix. A l'image de Saint Jean-Baptiste, François prépare un chemin vers Dieu (« C'est la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur, rendez ses sentiers droits » Matthieu 3 : 2). Ce chemin est celui d'un acharnement diplomatique en faveur de la fraternité et des droits de l'Homme. En d'autres termes, le pape souhaite influencer autant que possible chacun des acteurs : les Etats, les organisations internationales, les entreprises, les catholiques ainsi que l'ensemble des Hommes.

Depuis le début de son pontificat en 2013, le Saint-Père s'est rendu dans plus de 40 pays différents dont la plupart sont des pays d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie.

Privilégiant les endroits difficiles, où la guerre et la pauvreté sévissent, François s'adresse à ceux qui sont dans le besoin.

En parallèle, le souverain pontife a fait le « ménage » à l'intérieur même de l'Église. Il a nommé des cardinaux et des représentants diplomatiques qui sortent des sentiers habituels, issus de la périphérie. Il a doublé par exemple le nombre de cardinaux asiatiques. L'Église n'a plus son centre en Europe, mais dans le sud de la planète. Il s'attaque également de manière vigoureuse aux cardinaux et aux évêques qui se comportent comme des princes. Il a aussi réduit le nombre de cardinaux Romains, quitte à nommer de simples prêtres à des postes autrefois cardinalices comme les finances ou la communication.

A travers ses déplacements et le choix de ses représentants à l'international, le Saint-Père a fait le choix fort singulier de s'adresser, en premier lieu, aux personnes dans le besoin. En parallèle, François n'oublie pas de prendre en compte tous ceux dont il a la charge morale et spirituelle. A plusieurs reprises, le pape communique à travers des documents officiels à l'ensemble de l'humanité.

En 2015, le Saint-Père publie sa première Encyclique intitulée *Laudato Si'*. L'idée maîtresse du document est l'exhortation à un « changement de cap » afin que l'Homme prenne la responsabilité de s'engager à « prendre soin de la maison commune ». Un engagement qui comprend également l'éradication de la misère, la prise en charge des pauvres et l'accès équitable, pour tous, aux ressources de la planète. L'encyclique *Fratelli tutti*, publiée le 4 octobre 2020, appelle à la fraternité et à l'amitié sociale et dit fermement non à la guerre. Deux ans plus tard, lorsque le conflit en Ukraine explosera, l'exhortation contenue dans ce document pour une « paix réelle et durable » qui part d'une « éthique globale de la solidarité » semblera prophétique, dans un monde qui vit de plus en plus « une troisième guerre mondiale par morceaux ».

Les actions diplomatiques de François atteignent également un point culminant dans sa capacité à s'adresser aux autres chefs religieux. Véritable ouvrier de l'amitié entre les religions, le pape signe, le 4 février 2019, avec le grand imam d'Al-Azhar Ahmad al-Tayyib un document sur la fraternité humaine pour la paix et la coexistence commune. Il s'agit d'une étape importante entre le christianisme et l'islam car il encourage le dialogue interreligieux et condamne sans équivoque le terrorisme et la violence.

In Fine, bien que sa voix ne porte pas toujours jusqu'aux grands bureaux du Kremlin ou de la Maison Blanche, il est indéniable que sa diplomatie trace une direction nouvelle pour ceux qui l'écoutent. Pour les chrétiens, en premier plan, qui suivent ses directives en menant des initiatives humanitaires ou écologiques. Puis pour les sphères intellectuelles marquées par les écrits d'un pape humaniste.

Enfin, pour toutes les personnes qui reconnaissent en lui une voix sincère et juste et qui adhèrent à son projet.

L'acharnement diplomatique du pape François mérite, en tout cas, une attention particulière de par la portée toujours accrue de son influence politique et morale mais également par les grandes réformes qui se déroulent actuellement en son sein.

## BIBLIOGRAPHIE

### Articles de presse :

Pape François : dix ans de zèle missionnaire, sur les chemins de la miséricorde et de la paix. (2023, mars 12). Vatican News.  
<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2023-03/pape-francois-anniversaire-pontificat-dix-ans.html>

Guerre en Ukraine : le cardinal Zuppi, l'émissaire du pape qui tente une médiation à Moscou. (2023, 28 juin). L'Express.  
<https://www.lexpress.fr/monde/guerre-en-ukraine-le-cardinal-zuppi-le-missaire-du-pape-qui-tente-une-mediation-a-moscou-M2WA3S3SVNASBAWVCSNTG7A7NM/#:~:text=Le%20cardinal%20italien%20Matteo%20Zuppi,qu%27%C3%A9missaire%20du%20pape%20Fran%C3%A7ois.>

Laudate Deum, le cri du pape pour une réponse à la crise climatique. (2023c, octobre 5). Vatican News.  
<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2023-10/laudate-deum-cri-du-pape-pour-une-reponse-a-la-crise-climatique.html>

Les félicitations du SCEAM pour les 10 ans de pontificat du pape François. (2023b, mars 13). Vatican News.  
<https://www.vaticannews.va/fr/afrique/news/2023-03/les-felicitations-du-sceam-pour-les-10-ans-de-pontificat-du-pape.html>

### Sitographie:

Jean Le Baptiste : une voix qui crie dans le désert.(2022, 15 janvier). *Des trésors dans le sable*.  
[https://destresorsdanslesable.over-blog.com/2019/04/jean-le-baptiste-une-voix-qui-crie-dans-le-desert.html#:~:text=La%20r%C3%A9ponse%20est%20dans%20le,\(Jean%201%3A23\).](https://destresorsdanslesable.over-blog.com/2019/04/jean-le-baptiste-une-voix-qui-crie-dans-le-desert.html#:~:text=La%20r%C3%A9ponse%20est%20dans%20le,(Jean%201%3A23).)

# LA CHUTE DU RÉGIME BONGO AU GABON : UN COUP D'ÉTAT SALVATEUR ?

RÉDIGÉ PAR WILLY SCHEREID SOOU



Image n°11 : Des manifestants célèbrent avec un militaire gabonais la chute de Bongo dans les rues de Libreville  
© Desirey Minkoh/Afrikimages/IMAGO

La nuit du 30 août 2023 restera à jamais une date marquée dans les esprits du peuple Gabonais. Alors que quelques jours auparavant à la date du 26 août 2023 les Gabonais étaient invités à se rendre aux urnes pour l'élection de leur futur président, ces derniers n'auraient imaginé la tournure que prendrait cet acte de devoir citoyen. Dans un climat politique devenant de plus en plus critique et contesté, le Gabon, pays situé en Afrique centrale, a été le théâtre d'un coup d'État militaire vivement salué par sa population. Un acte qui s'inscrit dans cette nouvelle vague de prises de pouvoir militaires en Afrique après celles déjà en cours au Niger, au Mali, au Burkina Faso, en Guinée Conakry et au Soudan.

Ce putsch au Gabon bien que considéré par sa population comme salutaire, reste néanmoins sujet à des interrogations quant à sa nature dans laquelle plusieurs évoquent l'idée d'une révolution de palais. Toutefois, il est important de comprendre que ce dernier vient se différencier des 145 autres putschs déjà connus sur le continent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et les mouvements de décolonisation des années 1960.

## CONTEXTUALISATION DE LA SITUATION POLITIQUE : LA RÉPONSE À UN COUP D'ÉTAT ELECTORAL ET À UN RÉGIME DATANT DE 1967.

La prise de pouvoir avait été déclarée à la télévision nationale par un groupe de militaires représentant l'ensemble des corps armés gabonais quelques heures après l'annonce de la réélection du président Ali Bongo Ondimba avec 64,27 % des suffrages contre 30,77 % pour Albert Ondo Ossa, son principal opposant. Une réélection qui survient à la suite d'une campagne présidentielle tronquée et douteuse, orchestrée par les autorités au pouvoir comme indiqué par le nouveau Comité pour la transition et la restauration des Institutions (C.T.R.I.). En effet, la prise de pouvoir par les forces armées est justifiée par la réponse à une importante fraude électorale qui consistait à déclarer Ali Bongo, président en exercice depuis 2009, comme vainqueur d'une élection qu'il n'a jamais gagnée démocratiquement.

Fils d'Omar Bongo Ondimba, Président de la République Gabonaise de 1967 à sa mort en 2009, les mandats présidentiels d'Ali Bongo ont toujours été contestés par une large partie de la population gabonaise. Ces derniers considéraient qu'Ali Bongo était plus guidé par ses intérêts personnels que ceux de la nation. Dans un pays riche en ressources forestières et minières (pétrole, manganèse, etc.) avec un tiers de ses 2,4 millions d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté, le Gabon a souvent été victime des abus de pouvoir de ses dirigeants. Dans un présumé régime démocratique aux airs d'oligarchie, la confiscation du pouvoir, le partage et le pillage des richesses par les élites dans une nation qui connaît une forte disparité sociale et économique a nourri les volontés du peuple gabonais à s'émanciper du système dit « des Bongo ». De plus, l'incapacité physique du candidat sortant Ali Bongo, victime en 2018 d'un accident vasculaire cérébral (AVC), a animé la détermination des Gabonais à une alternance politique dans le pays. C'est la raison pour laquelle dans un élan patriotique, les forces militaires ont annoncé l'annulation des élections, la dissolution de toutes les institutions et la fin du régime en place. À travers cette action, l'objectif premier était de restaurer la dignité du peuple gabonais. D'autre part, il consistait à éviter une effusion de sang et une crise post-électorale importante. Un événement que le pays avait déjà connu lors des élections présidentielles contestées de 2016.

## RÉVOLUTION DE PALAIS OU COUP D'ÉTAT SALVATEUR ?

Ce coup de force a mis en lumière une population gabonaise en liesse dans les villes du pays qui dit être « libéré des Bongo ». Pourtant, pour plusieurs, le Gabon est encore loin d'être sorti de ce système de plus de 56 ans et pour cause, le choix du nouveau président de la Transition Brice Oligui Nguema. Chef de la garde républicaine et dernier aide de camp d'Omar Bongo, le nouveau président du CTRI connaît depuis sa prestation de serment en septembre 2023 des vives interrogations suite à sa prise de pouvoir. La proximité et la place importante que ce dernier occupait au sein de l'ancien régime remettent en cause les arguments de ce coup de force militaire. Un coup d'État qualifié par Albert Ondo Ossa, principale figure de l'opposition lors du scrutin présidentiel, comme étant une « révolution de palais orchestré par Pascaline Bongo »<sup>1</sup>, la sœur rivale d'Ali Bongo. Néanmoins, bien qu'il soit impossible de nier cette proximité, il est nécessaire de comprendre que ce coup d'État va au-delà d'une simple révolution de palais.

Dans un pays de 2,4 millions d'habitants dans lequel les acteurs politiques et le régime politique sont les mêmes depuis plusieurs décennies, il est difficile d'être un fervent opposant sans avoir à collaborer avec le pouvoir en place. D'ailleurs, la fonction d'Albert Ondo Ossa en tant que ministre de l'éducation nationale sous le régime d'Omar Bongo vient témoigner de cet argument. Face à ces différentes interrogations, le président de la Transition gabonaise Brice Oligui Nguema a répondu en disant « qu'il fallait être dans le système pour le changer ».<sup>2</sup> En effectuant ce coup d'État sans qu'il n'y ait d'effusion de sang et dans l'optique de préserver la paix à l'échelle nationale tout en répondant aux attentes du peuple souhaitant mettre fin à l'ancien régime, ce dernier peut raisonnablement être qualifié de salutaire.

En effet, bien qu'il soit important de rappeler qu'un coup d'État n'est jamais louable au vu de son illégalité et de son caractère antidémocratique et anticonstitutionnel, il peut se justifier sous certaines conditions et circonstances exceptionnelles. Selon l'écrivain Arol Ketchiemen, est considérée comme coup d'État salvateur une œuvre pouvant représenter la vertu et le courage politique suprême. Il s'impose à la suite « d'une dérive dictatoriale avalisée par les institutions étatiques, d'un endiguement de l'expression plurielle, d'une mauvaise gouvernance et d'un échec des institutions garantes de la constitution ayant décidé de se mettre au service d'un individu au détriment du peuple » (Ketchiemen, 2019). En somme l'inexistence de l'État dans ses missions est la principale cause des coups d'État en cours en Afrique subsaharienne. Dans le cas du Gabon, la confiscation du pouvoir par le régime des Bongo et des élites du Parti Démocratique Gabonais (P.D.G.), le parti au pouvoir depuis l'indépendance du pays en 1960, a résulté à la prise de pouvoir forcée par les militaires voulant être au service du peuple et mettre un terme à cette oligarchie.

## QUELLES DIFFÉRENCES AVEC LES AUTRES COUPS D'ÉTAT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?

Bien que le coup d'État au Gabon s'aligne dans cette vague de prise de pouvoir en Afrique subsaharienne, il est important d'éviter toute amalgame vis-à-vis des autres pays de la région.

1 Déclaration d'Albert Ondo Ossa accordée à TV5 Monde, 31 août 2023.

2 Allocution présidentielle accordée à la presse nationale, 1er septembre 2023.

La situation géopolitique des pays du Sahel est fortement bouleversée par une crise sécuritaire et économique devenant de plus en plus exponentielle. Que ce soit au Mali, au Burkina Faso ou au Niger, on constate une crise multidimensionnelle nourrie par une insurrection de mouvements terroristes, par une dégradation de la situation économique et par une crise démographique importante. S'ajoute à cela la naissance d'un sentiment anti-français dans lequel la France est indexée par les locaux pour sa mainmise dans les affaires politiques et économiques et pour ses implications sécuritaires notamment dans les opérations Serval et Barkhane. Une place trop importante pour une ancienne colonie que beaucoup considèrent comme étant à l'origine de plusieurs maux dans ces pays du Sahel. Le distinguo entre ces pays et le Gabon s'établit dans le sens où ce dernier n'est aucunement confronté à une crise sécuritaire mais plutôt à une crise politique et économique nationale liée à l'ancien régime. La volonté des gabonais a été de s'affranchir de la Famille Bongo et non d'une domination étrangère que beaucoup ne considèrent pas actuellement comme une menace. Dans un pays à fortes inégalités sociales et économiques, l'intérêt premier du peuple gabonais réside dans l'idée d'établir un système politique et économique juste et de jouir des recettes de leur richesse naturelle. Le coup d'État au Gabon se distingue considérablement de ceux des pays du Sahel, en raison de la nature pacifique du pays et de son éloignement aux risques sécuritaires.

## **LES PREMIERS PAS D'UN PAYS EN TRANSITION**

Quelques mois après sa prise de pouvoir forcée, le Comité de la transition et de la restitution des institutions gabonaises a déjà introduit maintes mesures venant constituer la nouvelle stratégie politique et économique du pays. Sur le plan politique, la constitution d'un gouvernement inclusif (acteurs de la société civile, de la diaspora et la présence des figures de l'opposition), la libération de certains prisonniers et exilés politiques et la mise en place d'une charte de participation nationale ont été les premières résolutions du pouvoir transitoire.

Une décision qui s'est également traduite par l'incarcération pour corruption de plusieurs figures politiques du précédent régime notamment l'ancienne première dame, Sylvia Bongo et son fils Noureddin Bongo. Sur le plan économique, le pays a procédé à l'élaboration d'un vaste plan d'accroissement de recettes et de remboursement de sa dette intérieure. En quelques mois seulement, le Gabon a déjà régularisé une bonne partie de ses arriérés financiers envers ses bailleurs de fonds. Un redressement économique considéré comme un axe majeur dans l'amélioration des conditions des gabonais. Enfin, face aux sanctions politiques et économiques imposées par la communauté internationale, c'est par le prisme de la diplomatie que le pays tente de justifier ce coup d'État. Une approche par laquelle les nouvelles autorités ont effectué plusieurs visites officielles à l'échelle régionale (Guinée Équatoriale, Congo Brazzaville, Centrafrique, Tchad) et internationale (Cuba, Assemblée des Nations-Unies, Arabie Saoudite) afin d'obtenir une intégration accélérée dans le concert des nations. L'ensemble de ces éléments démontrent les ambitions du CTRI « de permettre au pays d'atteindre enfin son essor vers la félicité ».<sup>3</sup>

En somme, la prise du pouvoir par le président Brice Oligui Nguema offre aux gabonais de nouvelles perspectives de gouvernance dans un pays qui a longtemps eu du mal à s'émanciper du régime des Bongo. Alors que la fin de la période de transition a été annoncée pour le mois d'août 2025, toutes les forces vives gabonaises témoignent de leur volonté de participer communément à la restauration des institutions du pays dans un climat de paix national.

# BIBLIOGRAPHIE

## Articles scientifiques

Ketchiemen, A. (2019). *Les coups d'État salvateurs en Afrique*. Édition Muntu.

## Articles de presse

*CTRI : 30 jours après, le Gabon dans une nouvelle ère*. L'Union. 02 octobre 2023.

<https://www.union.sonapresse.com/gabon-politique/ctri-30-jours-apres-le-gabon-dans-une-nouvelle-ere-26792>

Donmez, U. (2023), *Gabon : Des richesses qui ne profitent pas au peuple*. Anadolu Ajansi. 05 septembre 2023.

<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/gabon-des-richesses-qui-ne-profitent-pas-au-peuple-/2982609#:~:text=Connu%20pour%20l'importance%20de,habitant%20de%208%20600%20dollars>

Sadikou Sakho, C. (2023), *De quoi le sentiment anti-français est-il le nom en Afrique de l'Ouest ?*. Le Temps. 18 août 2023.

<https://www.letemps.ch/opinions/debats/de-quoi-le-sentiment-anti-francais-est-il-le-nom-en-afrigue-de-l-ouest>

## Rapport de recherche

Mays Mouissi & Harold Leckat. MMC & GMT (juin 2023) « 105 promesses, 13 réalisations – Le bilan du second septennat d'Ali Bongo Ondimba (2016-2023) ». Mays Mouissi Consulting | Global Media Time. Disponible sur <https://mays-mouissiconsulting.com/bilan-ali-bongo-2023/>

## Vidéographie

ARTE. (2023, septembre). *Afrique : comprendre les coups d'État - Une leçon de géopolitique - Le dessous des cartes*. Youtube.

[https://www.youtube.com/watch?v=s6qiRtkk\\_uY&t=267s](https://www.youtube.com/watch?v=s6qiRtkk_uY&t=267s)

# BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

## Ouvrage :

- Benfredj E. (2017) Ismaël contre Israël: Genèse du conflit israélo-arabe, Desclée De Brouwer.
- Bourdon, Jérôme. Le récit impossible : le conflit israélo-palestinien et les médias. De Boeck, 2009. 1ère édition, 240 p.
- Morris B. (2008). 1948 : A History of the First Arab-Israeli War, Yale University Press.
- Pappé I. (2000). La Guerre de 1948 en Palestine, La fabrique éditions, p. 156-157.
- Perrin D. (2000). Palestine, une terre, deux peuples, Presses universitaires du Septentrion, p. 87-122.
- Picaudou, N. (2006). Territoires palestiniens de mémoire. IFPO & Karthala. Beyrouth. p. 369
- Sieffert, Denis. La Guerre israélienne de l'information. La Découverte, 2002. 127 p.
- Vidal D., Boussois S. (2009). Comment Israël expulsa les Palestiniens (1947-1949), Les Éditions de l'Atelier.

## Articles académique :

- 2 novembre 1917 - La Déclaration Balfour - Herodote.net. (s. d.). [https://www.herodote.net/2\\_novembre\\_1917-evenement-19171102.php](https://www.herodote.net/2_novembre_1917-evenement-19171102.php)
- Aumoitte, E. (2020) « Sans mémoire des lieux ni lieux de mémoire. La Palestine invisible sous les forêts israéliennes », Bulletin de l'association de géographes français. 97-3. DOI :
- Dignat A. (2019). 2 novembre 1917, La Déclaration Balfour, Herodote. [https://www.herodote.net/2\\_novembre\\_1917-evenement-19171102.php](https://www.herodote.net/2_novembre_1917-evenement-19171102.php)
- Franc C. (2015). Histoire militaire - Une surprise stratégique : la guerre du Kippour, Revue Défense Nationale (nº 785), pages 122 à 124. <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2015-10-page-122.htm#:~:text=1Voulue%20planifiée%20et,des%20Six%20Jours%2C%20en%201967.>
- Guttmann, A. (2015). Une coalition antiterroriste sous l'égide d'un pays neutre : la réponse suisse au terrorisme palestinien, 1969-1970. Relations internationales, 163, 95-110. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/ri.163.0095>
- Millman R. (2008). Le jour où Herzl fonda l'État juif... Les collections de l'Histoire (vol. 39). <https://www.lhistoire.fr/le-jour-où-herzl-fonda-l'état-juif>

- Pirinoli, C. (2002) « Entre terre et territoire : enracinement de l'identité palestinienne », Études rurales. 163-164. DOI : <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.4000/etudesrurales.797>

Seurat, L. (2012). Le Hamas et les printemps arabes. *Confluences Méditerranée*, 82, 205-218. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/come.082.0205>

Sfeir, J. (2014). L'historiographie palestinienne entre histoire et mémoire. *NAQD*, -3, 45-64. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/naqd.hs3.0045>

Slyomovics, S. & Kamal M. (1997). Mémoire collective des lieux : reconstruire des villages palestiniens d'avant 1948. In: Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek. Mom editions. pp. 207-220  
[www.persee.fr/doc/mom\\_1140-0404\\_1997\\_act\\_1\\_1\\_3907](http://www.persee.fr/doc/mom_1140-0404_1997_act_1_1_3907)

#### **Article de presse :**

« Israel-Hamas truce, captive release to begin on Friday, Qatar says ». Al Jazeera, 23/11/2013. Consulté à l'adresse : <https://www.aljazeera.com/news/2023/11/23/qatar-says-israel-hamas-truce-hostage-release-to-begin-friday>

Alketbi, Salem. The UAE, Israel and the building of a culture of coexistence - opinion. The Jerusalem Post, 14/07/2021. Consulté à l'adresse : <https://www.jpost.com/opinion/the-uae-israel-and-the-building-of-a-culture-of-coexistence-opinion-673856>

Barthe, B. (2023, 24 novembre). Le Qatar, acteur-clé dans les discussions entre Israël et le Hamas. Le Monde.fr. [https://www.lemonde.fr/international/article/2023/11/23/le-qatar-acteur-cle-dans-les-discussions-entre-israel-et-le-hamas\\_6201869\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2023/11/23/le-qatar-acteur-cle-dans-les-discussions-entre-israel-et-le-hamas_6201869_3210.html)

Brunel, Pascal. Guerre Israël-Hamas : trois quarts des Palestiniens soutiennent le Hamas. LesEchos, 24/11/2023. Consulté à l'adresse : <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/guerre-israel-hamas-trois-quarts-des-palestiniens-soutiennent-le-hamas-2031211>

Haddad, S. (2023, 28 octobre). Pour le Hamas, « le déluge d'Al-Aqsa » est en train d'atteindre ses objectifs. L'Orient-Le Jour. <https://www.lorientlejour.com/article/1355086/pour-le-hamas-le-deluge-d-al-aqsa-est-en-train-datteindre-ses-objectifs.html>

Kotler, Tyler. Israel-Qatar Relations: Raising Questions of Trust. HonestReporting, 30/06/2019. Consulté à l'adresse : <https://honestreporting.com/israel-qatar-relations/>

La guerre à Gaza "durera encore de nombreux mois" selon le chef d'état-major israélien. France24, 26/12/2023. Consulté à l'adresse : <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20231226-●-en-direct-benjamin-netanyahu-veut-demilitariser-et-déradicaliser-gaza>

Le Devoir. (2018, 25 juillet). La grande injustice faite au peuple palestinien. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/533069/la-grande-injustice-faite-au-peuple-palestinien>

Métézeau, F. (2023, 7 novembre). Guerre Israël-Hamas : le 7 octobre, le déluge d'Al Aqsa. Franceinfo. [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/guerre-au-proche-orient/guerre-israel-hamas-le-7-octobre-le-deluge-d-al-aqsa\\_6169386.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/guerre-au-proche-orient/guerre-israel-hamas-le-7-octobre-le-deluge-d-al-aqsa_6169386.html)

Saad, Lydia. MENDES, Elizabeth. « Israelis, Palestinians Pro Peace Process, but Not Hopeful ». Gallup, March 21, 2013. <https://news.gallup.com/poll/161456/israelis-palestinians-pro-peace-process-not-hopeful.aspx>

#### **Sitographie :**

Assemblée Nationale. (s. d.). L'affaire Dreyfus - Histoire - Histoire de l'Assemblée nationale - la Troisième République (1870-1940) - Assemblée nationale. <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/histoire-de-l-assemblee-nationale/la-troisieme-republique-1870-1940/l-affaire-dreyfus> # : ~ : text=Le % 20capitaine % 20Alfred % 20Dreyfus % 20est,activit % C3 % A9s % 20militaires % 20de % 20la % 20France.

France Culture (2023). Du partage de la Palestine à la création de l'État d'Israël, Radio France.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/du-partage-de-la-palestine-a-la-creation-de-l-etat-d-israel-3458494>

François, N. (2023). 1948 : la création de l'État d'Israël. Lumni. <https://enseignants.lumni.fr/parcours/1181/1948-la-creation-de-l-etat-d-israel.html>

La rédaction Géo (2023). Que s'est-il passé durant la guerre des Six Jours ? Géo. <https://www.geo.fr/histoire/que-sest-il-passe-durant-la-guerre-des-six-jours-217870>

Prost-Tournier J.M. (s. d.). Judée, Encyclopædia Universalis. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/judee/>

Togni N. (2021). La grande révolte arabe en Palestine (1936-1939), OrientXXI. <https://orientxxi.info/va-comprendre/la-grande-revolte-arabe-en-palestine-1936-1939,4546>

#### **Texte de loi / Résolution:**

General Assembly of United Nations (1947). Resolution 181 (II). Future government of Palestine, United Nations. <https://web.archive.org/web/20140705022846/https://unispal.un.org/unispal.nsf/9a798adbf322aff38525617b006d88d7/7f0af2bd897689b785256c330061d253?OpenDocument>

#### **Source audiovisuelle :**

Le dessous des cartes - ARTE (2023). Spécial Israël-Palestine : combien de guerres?, Youtube. <https://youtu.be/Dife2nFTUes?si=RqibFEmcyFhPAD0z>

# Remerciements

Le bureau rapproché de l'A.M.R.I. (2021-2022), composé d'Harmony Delhalle, Maëwenn Leboulanger, Fazia Khennouche et Alexandre Toutain, étant à l'initiative du projet mérite nos plus sincères remerciements. Nous remercions par ailleurs le bureau actuel (2022-2023), composé de la présidente Camille Decise, du vice-président Mattéo Mevellec, du trésorier Axel Pinel et de la secrétaire Pauline Moreel pour son soutien dans la maintien et l'évolution de cette revue.

Cette revue a été créée de toutes pièces par des étudiants motivés et engagés pour produire un travail de qualité. À travers cette page nous citons toute ces personnes et leurs rôle dans ce projet.

En premier lieu viennent les rédacteurs des articles qui ont fait de leur mieux pour produire des articles scientifiques traitant de sujets aussi divers qu'intéressants : Lilie Lenoir, Juliette Gribovalle, Nicolas Poussin, Julian Trafial, Sarah Kouarta, Pablo Cholet, Emma Barthe, Robin Yahi, Jérôme Raymond, Willy Schereid Souo.

Leurs articles ont été suivis, corrigés et relus avec le plus grand soin par l'équipe de rédacteurs de la revue précédente revue ainsi que par Juliette Gribovalle et Lilie Lenoir, rédactrices en chef.

Enfin, tout le travail de mise en forme de la revue a été effectué par Maïna Proust.

Nous remercions également le responsable du pôle culture Théo Banse pour son engagement et sa disponibilité.

Nous tenons enfin à remercier Juliette Salez, responsable communication de l'A.M.R.I, pour son aide au partage de la revue sur tous les réseaux dont l'association dispose et à travers les murs de l'Université via un QR code.

La petite structure de la revue a nécessité un engagement important et répété de toute l'équipe, qui a témoignée à de nombreuses reprises de son implication et de sa volonté à parfaire le travail.

Ainsi nous tenons à remercier tout le monde pour tout le travail effectué au cours de ce mois et nous espérons, chers lecteurs, vous retrouver lors de nos prochaines éditions !

Rédactrices en chef

**JULIETTE GRIBOVALLE ET LILIE LENOIR**